

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 51^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 25 Mai 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY BECK

1. — Rappels au règlement (p. 3409).
MM. Alain Bonnet, le président.
2. — Mise au point au sujet de votes (p. 3410).
MM. Allainmat, le président.
3. — Rappel au règlement (p. 3410).
MM. Hamel, le président.
4. — Demande d'un vote sans débat (p. 3410).
5. — Démission d'un représentant de l'Assemblée parlementaire des communautés européennes (p. 3410).
6. — Programmation militaire pour les années 1977-1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3410).
Discussion générale (suite) : MM. Voilquin, René Ribière, Bourges, ministre de la défense ; Plantier, Darinot, Max Lejeune, Corrèze, Mourot, Crespin, Allainmat, Noal, Frédéric-Dupont, Dronne, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.
Renvoi de la suite de la discussion.
7. — Ordre du jour (p. 3428).

PRÉSIDENCE DE M. GUY BECK,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, mon rappel au règlement sera identique à ceux que j'ai formulés au cours des sessions précédentes et qui sont restés sans effet.

En effet, nous travaillons toujours dans des conditions lamentables. Nous poursuivons cet après-midi et ce soir la discussion du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982, et nous aborderons ensuite la discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse. De plus, dès seize heures trente, la commission des finances étudiera le projet de loi sur l'imposition des plus-

values et poursuivra cet examen en séance de nuit. Or les parlementaires ne peuvent à la fois participer aux travaux de la commission des finances et assister à la séance publique, et cette situation est très regrettable.

Durant les premiers jours de la session, nous n'avions presque aucun texte à étudier et voici que, maintenant, et sans doute jusqu'à la fin du mois de juin, notre ordre du jour va être surchargé.

Il serait opportun, comme le proposent certains sénateurs, d'allonger la durée des sessions, car il est impossible de travailler efficacement dans de telles conditions.

M. le président. Je prends note de votre observation, monsieur Bonnet, mais compte tenu de l'ordre du jour très chargé, il était bien difficile de faire autrement.

— 2 —

MISE AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Allainmat.

M. Yves allainmat. Monsieur le président, le 20 mai, au cours de la seconde délibération du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille, dans le scrutin n° 322 sur l'amendement n° 1 du Gouvernement, modifié par les sous-amendements n° 2 et 3 de M. Aubert, à l'article 2 du projet — précisions sur les prestations sociales incluses ou exclues du calcul du montant des ressources personnelles — mes collègues Beson, Forni, Mexandeau et Alain Vivien ont été portés comme ayant voté pour, alors qu'ils entendaient voter contre.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le président, de bien vouloir me donner acte de cette rectification.

M. le président. Acte vous est donné de cette mise au point.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. De l'autre côté de l'Assemblée, notre collègue Alain Bonnet vient d'exprimer, à juste titre, son regret devant l'impossibilité dans laquelle se trouveront certains d'entre nous d'assister à la suite du débat sur le projet de loi portant approbation de la programmation militaire, puisque la commission des finances doit, dans le même temps, examiner l'importante question de l'imposition des plus-values.

La parole ayant été d'abord donnée à notre collègue Alain Bonnet, j'aurais pu m'abstenir d'intervenir sur le même sujet. Si je juge bon d'y revenir, c'est parce que de nombreux officiers qui ont l'honneur d'encadrer l'armée française et qui se trouvent dans les tribunes du public pourraient s'étonner de voir l'hémicycle peu garni et en déduire que l'Assemblée nationale ne porte pas aux problèmes de l'armée et de la défense, dans le monde difficile qui est le nôtre toute l'attention qu'elle devrait. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Gilbert Faure. Il en est ainsi lors de chaque session !

— 4 —

DEMANDE D'UN VOTE SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la production et des échanges demande le vote sans débat du projet de loi, adopté par le Sénat, portant abrogation des articles 295, 296, 336 et 337, alinéa 2, du code rural.

En application de l'article 104 du règlement, cette demande a été affichée et notifiée. Elle sera communiquée à la conférence des présidents au cours de la première réunion suivant la distribution du rapport de la commission.

— 5 —

DEMISSION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

M. le président. J'ai reçu de M. Zeller une lettre m'informant de sa démission de représentant de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes.

En conséquence, en application de l'article 26, alinéa premier du règlement, je fixe à demain dix-neuf heures, l'expiration du délai de dépôt des candidatures.

Si, à l'expiration de ce délai, il n'y a qu'un seul candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*.

La nomination prendra effet dès cette publication.

Dans le cas contraire, il appartiendrait à la conférence des présidents de fixer une date pour la nomination par scrutin.

— 6 —

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES 1977-1982

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 2268, 2292).

Jeudi dernier, l'Assemblée a poursuivi l'audition des orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Voilquin.

M. Albert Voilquin. Mesdames, messieurs, lors du trentième anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, le chef de l'Etat a affirmé, au camp militaire de Mourmelon : « La France est un pays pacifique, mais elle ne doit pas être un pays faible. Dans un monde où chacun lutte durement pour son indépendance, où les grands événements révèlent la solitude des peuples, la France doit assumer elle-même, à la mesure de ses moyens, sa sécurité. »

Cette déclaration, reprise fréquemment par le Président de la République, nous semble excellente, car le monde actuel est dur et instable. Depuis son élection, le chef de l'Etat a insisté très souvent sur le fait que nous sommes confrontés à l'insécurité mondiale et à l'existence de conflits indirects.

Le rapport sur la programmation militaire pour les années 1977-1982 le reconnaît également très explicitement. En effet, il est bien précisé que la détente ne fait disparaître dans l'immédiat, ou même dans le futur proche, ni la confrontation idéologique, ni les rivalités de puissances, ni l'accumulation d'armes de part et d'autre.

Le livre blanc allemand sur la défense pour 1976-1977 souligne d'ailleurs avec force cette situation. Le chancelier fédéral allemand M. Schmidt écrit en effet en exergue de ce livre : « Sans une protection militaire, il n'est pas possible d'assurer une vie en paix et en liberté, ni de mener une politique de défense efficace. »

En effet, nous sommes loin de vivre à une époque de désarmement, même si certains pays alliés, dont le passé a été glorieux, mènent avec légèreté une politique militaire qui les conduit directement à l'abdication.

Le Gouvernement actuel de la République a conscience du danger potentiel qu'il ne faut pas sous-estimer. C'est pour cela que l'indépendance de notre politique se conjugue avec une action réaliste au sein même de l'alliance atlantique.

La France, depuis le général de Gaulle, a adopté une politique d'indépendance nationale. Le chef de l'Etat, qui est également le chef des armées, a souvent réaffirmé cette politique. Dès le 10 novembre 1974, il proclamait que notre défense était une défense autonome et, dans son allocution télévisée de mars 1975, il déclarait qu'après avoir longuement réfléchi aux problèmes de sécurité, il était parvenu à la même conclusion que le général de Gaulle : la France doit disposer d'une défense indépendante. Elle fait partie de l'Alliance atlantique, mais elle doit assumer elle-même, d'une manière indépendante, sa défense.

Cette politique réaliste, d'ailleurs acceptée par la plus grande partie de l'opinion publique française, ne nous empêche nullement d'être les membres loyaux et fidèles de l'Alliance atlantique.

En effet, en face de l'Alliance, les forces du Pacte de Varsovie sont très impressionnantes. Le livre blanc sur la défense allemande met d'ailleurs l'accent sur le caractère dangereux du déséquilibre qui est en train de s'instaurer sur le plan militaire. Alors que, dans l'Alliance atlantique, on assiste à une réduction progressive des possibilités conventionnelles de dissuader un attaquant et, si la dissuasion échouait, de repousser une agression, le Pacte de Varsovie accroît régulièrement et sans relâche la qualité et la quantité de ses arsenaux et de ses équipements et améliore son entraînement en mettant de plus en plus l'accent sur les opérations offensives.

On ne redira jamais assez aux Français que 60 p. 100 des chars soviétiques et 63 p. 100 de ses avions de combat sont sur le front d'Europe, alors que 16 p. 100 de ses chars et 21 p. 100 de ses avions sont sur le front d'Extrême-Orient, 24 p. 100 de ses chars et 16 p. 100 de ses avions de combat étant dirigés vers le Proche et le Moyen-Orient.

M. Alain Bonnet. Vous voulez faire la guerre à la Russie ?

M. Albert Voilquin. Il n'est certes pas question de faire la guerre à la Russie, comme je l'entends dire à ma gauche.

Devant l'énormité de ce potentiel militaire, seule l'Alliance atlantique est en mesure de faire contrepoids, ainsi que le reconnaît d'ailleurs le document de programmation. Mais cette reconnaissance ne constitue pas une raison d'adhérer à nouveau à l'organisation militaire intégrée à l'O. T. A. N.

Le chef de l'Etat a été sur ce point très explicite, et je pense que nul d'entre nous n'a le droit de mettre en doute ses paroles. C'est ainsi que, lorsqu'il a présenté le rapport de programmation militaire à la télévision, M. Giscard d'Estaing a nettement précisé — je pourrais dire répété, puisqu'il l'avait déjà indiqué dans ses interventions précédentes — qu'il n'était pas question que la France réintègre l'O. T. A. N.

La France fait donc partie de l'Alliance, mais elle doit assurer sa défense de manière indépendante. En conséquence, nous devons disposer des moyens nécessaires pour assurer notre défense et décider nous-mêmes des circonstances dans lesquelles nous devrions utiliser ces moyens. Cette position ne présente aucune ambiguïté, et il est inutile d'y insister davantage.

Notre politique de défense qui s'insère dans l'Alliance atlantique doit également s'insérer dans le cadre européen. Je ne peux, à cet égard, que me réjouir de lire dans le rapport sur la programmation : « Il serait illusoire d'assurer que la France pourrait conserver plus qu'une souveraineté diminuée si ses voisins venaient à être occupés par une puissance hostile ou simplement à passer sous son contrôle. La sécurité de l'ensemble de l'Europe occidentale est donc essentielle pour la France.

Cette remarque nous semble exacte. Certes, les républicains indépendants souhaitent l'instauration d'une défense européenne, qui, je pense, se réalisera au cours de la prochaine décennie. Mais cette organisation ne pourra se concrétiser que si nous avons la volonté d'organiser l'Europe. En effet, l'organisation d'une défense européenne ne peut être envisagée dans les circonstances actuelles : c'est seulement lorsque nous aurons réalisé l'union politique de l'Europe que nous pourrions l'entreprendre. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'elle s'imposera alors d'elle-même, puisqu'elle apparaîtra comme le couronnement d'un édifice.

Notre politique de défense se caractérise donc par la permanence de ses objectifs, ce qui, au demeurant, n'empêche pas une adaptation des moyens. Il faut en effet reconnaître, et la commission de la défense nationale s'en est émue depuis longtemps qu'ainsi que l'a dit le Président de la République : « l'état de nos forces n'est pas, à l'heure actuelle, à la mesure de nos besoins. »

Un effort est donc indispensable, et il implique une coopération confiante entre le Parlement et le Gouvernement. La politique de défense de la nation devrait être bi-partisane. Il semble d'ailleurs que, sur un point technique au moins, l'unanimité se fasse en dépit des expériences passées : une programmation est nécessaire pour les dépenses d'équipement.

Plusieurs facteurs militent en faveur d'une programmation : l'étroite imbrication des données civiles et militaires, notamment dans les domaines industriels et financiers, l'impact industriel et technologique des études et des fabrications d'armements sur l'économie, l'importance sans cesse croissante des études et des recherches à long terme sur les armements, la longue durée — de sept à quinze ans — de la mise au point et de la réalisation des armements, les problèmes posés par le personnel dont le

recrutement, la formation, l'emploi, l'entretien et le reclassement éventuel doivent être organisés de façon conforme au mode de vie du pays.

Les différentes lois de programme ont pris en considération ces divers éléments, mais, malheureusement, elles n'ont pas été couronnées de succès.

La première loi de programme militaire, celle du 8 décembre 1960, ne concernait que des études, des investissements et la fabrication de certains équipements militaires, ceux pour lesquels il était « nécessaire et possible de s'engager sur cinq ans ».

Le montant des autorisations de programme figurant dans cette loi de programme s'élevait à 11 790,5 millions de francs. Ces investissements ne représentaient que 37,7 p. 100 des crédits du titre V. La force de dissuasion absorbait 51 p. 100 des crédits inscrits dans la loi de programme, mais 19,3 p. 100 des crédits d'investissement. En fait, de 1960 à 1964, les autorisations de programme ouvertes ont atteint 18,5 milliards de francs, soit une augmentation de 56 p. 100.

La deuxième loi de programme, celle du 23 décembre 1964, avait pour objet de « développer la modernisation de l'ensemble des armements et de doter les armées d'un armement stratégique thermonucléaire utilisable à partir de plates-formes terrestres ou sous-marines ». Le programme d'études, d'investissements et de fabrication qui correspondait à un montant de 54 898 millions de francs, représentait environ 68,6 p. 100 des autorisations de programme prévues pour le titre V du budget des armées de 1965 à 1970, soit pendant six ans.

En réalité, les autorisations de programme ouvertes ont été de 58 207,95 millions de francs, ce qui ne représente qu'un dépassement de 6 p. 100 environ. On peut donc estimer que, exprimées en francs 1964, les autorisations de programme ouvertes correspondaient à 95 p. 100 environ des autorisations de programme prévues.

Mais si la limite de l'enveloppe financière a été pratiquement respectée, on constate que des transferts de crédits ont été réalisés entre les différentes rubriques.

Les hausses techniques et économiques intervenues dans le domaine de la force nucléaire stratégique ont été compensées par des économies effectuées sur les autres programmes, notamment ceux de l'armée de terre.

La troisième loi de programme — la loi du 19 novembre 1970 — couvrait la période 1971-1975. Elle était plus ambitieuse que les précédentes puisque, avec 93 milliards de francs d'autorisations de programme, elle s'appliquait à la totalité des équipements militaires. L'échéancier des crédits de paiement n'avait été établi qu'à titre purement indicatif et sur la base de programmes bien définis.

En réalité, il faut savoir que, préparée en période de stabilité des prix et d'expansion économique, cette loi de programme a été marquée, dès l'année 1972, par l'apparition, puis le développement, du mouvement général des hausses de prix.

Par ailleurs, il était décidé d'augmenter considérablement le titre III du budget, et d'abord en accordant aux personnels de carrière des mesures catégorielles importantes. A ce sujet, monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer où en est le problème des officiers des services qui attendent depuis fort longtemps que des mesures soient prises en leur faveur, et dont la situation ne pourra se prolonger indéfiniment ?

Le titre III devait être augmenté, aussi, en arrêtant la déflation des effectifs qui serait réalisée pendant le plan militaire et en améliorant la condition matérielle des appelés du contingent.

N'oublions pas non plus qu'à la fin de cette période la France a subi l'incidence de la forte augmentation des carburants.

On a donc, dès 1972, réexaminé les prévisions financières et les budgets de 1973, 1974 et 1975 ont dû comporter une majoration des autorisations de programme par rapport aux estimations initiales. En réalité, les autorisations de programme ouvertes se sont élevées à 100 581,8 millions de francs, soit une augmentation de 7,6 p. 100.

Il n'en demeure pas moins que la perte du pouvoir d'achat, en autorisations de programme, s'élève à 15 p. 100 environ du montant des prévisions initiales. Il en est de même pour les crédits de paiement. D'une manière générale — car ceci doit être nuancé pour chaque programme particulier — nous pouvons donc affirmer que la loi de programme n'a été réalisée qu'à 85 p. 100. Son exécution, tant au niveau des commandes, qui

correspondent aux autorisations de programme, qu'à celui des livraisons, qui correspondent aux crédits de paiement, a subi un retard de 15 p. 100, c'est-à-dire de neuf mois sur cinq ans.

Quelles conclusions devons-nous tirer de ces différentes lois de programme ?

Indépendamment de l'affirmation de la nécessité d'une programmation, nécessité que nous admettons les uns et les autres, force est de reconnaître qu'aucune de ces lois de programme n'a été respectée.

La première ne visait que des noyaux durs, essentiellement relatifs à la force de dissuasion. La deuxième étendait le domaine de la programmation, mais elle n'a été respectée qu'au prix d'une ponction énorme sur l'armée de terre. La troisième visait la totalité des dépenses d'équipement, mais d'une manière trop rigide et irréaliste.

Certes, depuis 1960, nous avons pu, grâce à notre volonté et à l'effort national, atteindre des objectifs ambitieux. Mais il faut reconnaître avec humilité et honnêteté qu'un bon nombre de secteurs de la vie courante en ont souffert. C'est pour cette raison que je ne comprends pas la réaction altière, mais fondée sur des bases purement théoriques, de certains de nos amis qui, se reportant au passé qu'ils parent de toutes les vertus, en arrivent à exiger du Gouvernement une loi de programme dont la rigidité conditionnerait la valeur.

Soyons honnêtes et reconnaissons les caractères de la conjoncture actuelle ! Un Gouvernement, quel qu'il soit, peut-il accepter de se ligoter les mains dans un secteur, fût-il le plus important ? Quels seront la P.L.B., le P.N.B., le budget de l'Etat dans trois ou quatre ans ? Nous pouvons parler allègrement sur leur montant : nul ici n'est en mesure de le prédire ! Alors, pourquoi imposer au Gouvernement des exigences et des contraintes que les faits ne manqueront pas de démentir ?

C'est pour toutes ces raisons que l'on est arrivé à l'élaboration d'une nouvelle programmation sur laquelle il convient que nous, républicains indépendants, vous fassions part de nos observations.

Cette programmation nous semble réaliste car elle reconnaît la nécessité de développer nos forces nucléaires et d'adapter nos forces conventionnelles.

A ce sujet, il est bon de rappeler ce que le chef de l'Etat a déjà dit. Le 12 novembre 1975, par exemple, il rejetait toute idée de plafonnement de la force nucléaire française. Il avait d'ailleurs rappelé à cet égard que la France était la troisième puissance nucléaire du monde, « loin derrière les deux super grands, mais enfin la troisième puissance nucléaire mondiale. Nous devons donc raisonner non plus comme une nation aspirant à cette puissance mais, ajoutait-il, comme une nation qui la délient. »

Le rapport sur la programmation militaire insiste à de nombreuses reprises sur le fait que la France, puissance nucléaire, doit maintenir et développer son potentiel nucléaire. Il y est dit par exemple : « La première obligation est de maintenir notre capacité nucléaire au niveau nécessaire. Nos forces stratégiques sont crédibles et reconnues comme telles ; la poursuite de leur développement, tout en accroissant leur volume, doit permettre de conserver cette crédibilité quelle que soit l'évolution des menaces éventuelles. »

Mais cette reconnaissance de notre puissance nucléaire ne doit pas nous conduire à négliger nos forces conventionnelles.

Déjà dans sa conférence de presse de mars 1975, le chef de l'Etat déclarait : « Donc pour la France, pour assurer sa sécurité, le fait d'obliger un éventuel agresseur à prendre le risque de la guerre nucléaire, c'est, en effet, un moyen efficace de se protéger... Mais il y a aussi l'armement conventionnel, c'est-à-dire nos forces de défense terrestres, maritimes et aériennes. Ces forces de défense doivent avoir à mes yeux deux caractères : elles doivent être disponibles et elles doivent être mobiles. »

« Elles doivent être disponibles à tout instant puisque dans le monde, à l'heure actuelle, les crises surviennent rapidement ici ou là... Ces forces doivent être disponibles, elles doivent être mobiles. En effet, jusqu'à présent — c'était sans doute un héritage de la guerre froide — la conception militaire française avait été déployée vers l'Est, mais je pense qu'à l'heure actuelle, les dangers du monde sont des dangers qui peuvent provenir de diverses zones du monde et nos forces militaires doivent être des forces mobiles. »

Ces conceptions exposées par le chef de l'Etat sont fort heureusement transcrites dans le document de programmation.

Celui-ci admet officiellement que, sans négliger la force de dissuasion, les forces conventionnelles doivent représenter un certain niveau.

Le rapport de programmation dit à ce sujet : « La deuxième obligation est de rechercher un équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques afin de disposer des capacités de dissuasion et de combat sur lesquelles est fondée notre stratégie nucléaire. Cet équilibre implique en fait que le développement des forces classiques soit garanti. »

Avant d'aller plus loin dans l'analyse du rapport de programmation, il me semble bon de préciser qu'un tel équilibre est indispensable. La France, en effet, doit disposer non seulement d'une force de dissuasion nucléaire mais aussi d'une défense classique.

Cette défense ne doit pas seulement couvrir notre frontière Nord-Est mais elle doit être une défense active, capable d'imposer le poids de la France dans des crises survenues au-delà du sanctuaire et menaçant nos intérêts essentiels.

Aussi, j'avoue ne pas comprendre certains de mes amis qui ont voulu faire au Président de la République et au Gouvernement une sorte de procès d'intention. Que serait devenue notre armée sans les mesures — trop tardives à mon gré — prises en faveur des personnels ? Que deviendraient nos forces nucléaires sans protection ? Que deviendrait le pays livré à l'anarchie ou à certaines formes d'agression ?

Que l'on s'entende bien. Ici, l'œuvre immense entreprise par le général de Gaulle pour la défense de notre liberté et la sauvegarde de notre indépendance se continue, et nul n'a le monopole du gaullisme en la circonstance.

Le Gouvernement, avec raison, a rejeté la politique du tout ou rien que lui suggéraient certains théoriciens.

Dans le dernier numéro de la revue *Armée d'aujourd'hui*, un excellent article, intitulé « Dissuasion ou défense, les deux, mon général ! », met l'accent sur bon nombre de problèmes qui m'inquiètent comme, par exemple, les crises qui peuvent menacer nos communications maritimes.

La nouvelle programmation permettra de réaliser, dans le cadre d'une adaptation continue, la valorisation de nos forces conventionnelles. Le rapport propose un modèle d'armée que nous, républicains indépendants, souhaitons. Nous ne pourrions sans doute pas le réaliser. Il faudra au fil des jours l'adapter, réajuster les commandes et les livraisons ; mais ce modèle de référence permettra aux armées et aux industriels d'œuvrer ensemble d'une manière efficace.

Le rapporteur spécial du budget des armées et le président de la commission de la défense que j'ai été, voudrait cependant procéder à certaines mises au point.

Mon ami M. Le Theule, à la page 18 de son rapport, présente une évolution en pourcentage des crédits par section budgétaire.

Je me permets de lui faire observer très amicalement que le document qui nous a été soumis présente une évolution des crédits par armée et non pas section budgétaire au sens où on l'entend pour les budgets annuels, chacune de ses sections recevant, en outre, les dotations correspondant aux rémunérations et aux charges sociales des personnels civils extérieurs. Il s'agit donc de structures différentes en 1976 et 1977. Il convient de le préciser pour comprendre que le rééquilibrage entre forces nucléaires et forces conventionnelles voulu par le Gouvernement ne se fait pas démesurément au détriment des forces nucléaires.

Je vais donc maintenant étudier les conséquences de la programmation pour les armées et les industriels.

Je commencerai par l'armée de terre. Le document indique que la réforme qui est en cours devra : « outre un allègement des frais généraux, conférer à nos unités, les qualités de mobilité et de polyvalences recherchées. »

J'ai entendu proclamer que l'armée de terre serait la grande bénéficiaire du projet. Pour ma part, je tiens à rappeler les abattements de crédits qu'elle a subis au cours de la deuxième loi-programme — une impasse de 2 milliards de francs, si mes souvenirs sont exacts — et à constater que si, en 1977 — et je fais sur ce point à mon ami, M. d'Aillières, la même observation sur la confusion entre section budgétaire et la part de chaque armée — la part qui lui est faite semble légèrement supérieure, cette part va diminuant au cours des ans et l'effort de rattrapage, bien que conséquent, reste néanmoins très mesuré. Sa croissance est, en effet, inférieure à celle des autres armées entre 1977 et 1982.

Par rapport à la situation actuelle, l'armée de terre devra comporter 750 unités élémentaires de combat contre 740 aujourd'hui. En revanche, le nombre des états-majors passera de 59 à 40. La brigade sera supprimée. La première grande unité opérationnelle sera donc la division. Elle comprendra un certain nombre de régiments de bataille et se verra affecter en propre l'artillerie de type classique, des missiles, des éléments de génie et des transmissions.

Les divisions seront rassemblées à l'intérieur d'un corps d'armée qui disposera naturellement de moyens supplémentaires, par exemple d'une aviation d'observation, de moyens de ravitaillement, de soutien logistique et de transmissions.

Vous avez, monsieur le ministre, défini un certain nombre de types de divisions. Ainsi, l'armée de terre aura trois types de divisions : les divisions blindées, les divisions d'infanterie, les divisions d'un type spécialisé.

Je me réjouis de la réorganisation de la défense opérationnelle du territoire. Jusqu'à présent, elle était assurée par un certain nombre de régiments qui étaient en quelque sorte des régiments territoriaux non mobiles, ou très peu. Vous avez, à juste titre, décidé de répartir ces effectifs dans des divisions combattantes.

A partir de chaque régiment existant, vous avez décidé de créer un régiment dérivé qui sera composé de cadres et d'homme recrutés dans la région. Ainsi, grâce à ce système, vous disposerez, en cas de crise, d'éléments qui resteront sur place pour assurer la défense du territoire.

Cette réorganisation de l'armée de terre me semble excellente. Mais de quels matériels va-t-elle être dotée ? Je comprends qu'elle ait mis l'accent sur la capacité anti-char. Le déroulement du programme sera assez satisfaisant pour le HOT et bon pour le Milan. Mais je ne peux cacher mon inquiétude au sujet des programmes sol-air à courte et moyenne portée. Les commandes de Roland seront assurément d'un montant trop faible. Le fait de laisser à la période postérieure à 1982 le soin de combler les lacunes de la protection anti-aérienne constitue pour moi une source d'inquiétude.

En ce qui concerne l'armée de l'air et la marine, il ne se pose pas de problèmes de réorganisation. Mais les questions de matériel sont préoccupantes. Certes, je me félicite du lancement du programme Mirage 2000. Le coût de chaque appareil est estimé à 81 millions de francs. Il est donc à notre portée. Dès le lancement du programme « Avion de combat futur », j'avais formulé les plus grandes réserves en raison de son importance financière. Mais il convient maintenant qu'il n'y ait plus aucun retard dans le déroulement du programme Mirage 2000, sinon l'armée de l'air ne pourrait pas recevoir ses premiers appareils en 1982 et un hiatus très grave risquerait de se produire pour nos exportations. Il ne faudrait pas que des pays étrangers soient tentés d'acheter des F 16 parce que les F 1 ne seraient plus concurrentiels, alors que le Mirage 2000 sera très largement supérieur à l'avion américain.

Il importe de ne pas perdre de vue, non plus, l'amélioration de la durée et des conditions d'entraînement de nos équipages qui ont pratiquement atteint un seuil de rupture et qui viennent de subir en peu de temps quelques pertes douloureuses et sensibles.

En ce qui concerne la marine, le rapport sur la programmation ne peut nous laisser indifférents. Il nous est dit en effet qu'il sera impossible d'éviter une chute temporaire du tonnage de la flotte aux environs de 250 000 tonnes dans les années 1985-1987. Dans ces conditions, la marine pourra continuer de remplir sa mission prioritaire — le soutien et la sûreté de la force océanique stratégique — mais son nombre d'autres missions seront compromises.

Je souligne au passage qu'à notre grande satisfaction la gendarmerie n'a pas été oubliée, ni sur le plan des effectifs, ni sur celui des équipements.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Albert Voilquin. C'est un progrès, insuffisant peut-être, mais dont il fallait souligner l'importance, et qui pourra encore être amélioré.

Ces différents problèmes de matériels me conduisent tout naturellement à évoquer l'industrie d'armement.

Nos armées doivent bénéficier de matériels modernes grâce à la technicité de notre industrie d'armements. Or celle-ci va connaître de graves difficultés en raison de la faiblesse des achats des armées.

Il est indispensable, lorsqu'on élabore une planification militaire, qu'on se préoccupe des besoins et des exigences des armées. Mais l'Etat se caractérise par son unité. On ne peut donc imaginer que traitant d'un secteur, il se désintéresse d'un autre.

La limitation des commandes militaires ne risque-t-elle pas d'entraîner un chômage dans des entreprises sous-traitantes ? Soulignons que bon nombre d'établissements de la D.M.A. sont implantés dans des régions très peu industrialisées où la reconversion est difficile, voire impossible.

Certes, on espère, on mise sur les exportations. Dans certains cas, le plan de charge de nos établissements en recevra de bénéfiques retombées, mais dans bon nombre d'autres, les exportations ne sont-elles pas trop hypothétiques ?

Nous connaissons, monsieur le ministre, votre dynamisme et nous savons que vous mettez tout en œuvre pour éviter que nos industries d'armement, trop importantes pour les besoins nationaux, ne connaissent pendant quelques années une situation difficile, voire alarmante.

La solution me semble donc être dans le lancement de nouveaux programmes dont certains sont peu coûteux. Il faut cependant envisager l'élaboration d'un plan de réorganisation, selon les critères économiques, commerciaux et, bien entendu, humains. En effet, 270 000 personnes environ travaillent pour l'industrie d'armement. On ne peut se désintéresser de leur sort sous prétexte que les dépenses d'équipement des armées connaîtront un ralentissement indiscutable jusqu'en 1979 ou 1980.

Nous, républicains indépendants, sommes conscients que gouverner c'est, en réalité, assurer des arbitrages difficiles et souvent angoissants. Mais j'insiste, monsieur le ministre, sur le point suivant : il faut éviter de rendre des arbitrages dans un sens aujourd'hui, puis, dans deux ou trois ans, d'en prendre en sens inverse.

M. Joël Le Theule. Très bien !

M. Albert Voilquin. Une planification militaire doit permettre de satisfaire les besoins des armées. Elle doit aussi, en prenant en compte les répercussions industrielles, assurer à nos établissements un plan de charge harmonisé. Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour mener à bien cette politique.

Après avoir rappelé très brièvement la conception française de la défense nationale, la nécessité d'une nouvelle programmation et ses conséquences pour les armées et l'industrie, j'en arrive au dernier point de mon exposé : les relations entre l'armée et la nation.

Pour que cette politique de défense réaliste définie par le chef de l'Etat se réalise concrètement, pour que la réorganisation de l'armée de terre et la future programmation militaire portent leurs fruits, une sorte de handicap doit être combié. Les rapports entre la nation et son armée ne sont sans doute pas, actuellement, ce qu'ils devraient être. Ce vague malaise, ce soupçon d'inutilité que certains citoyens nourrissent à l'endroit des militaires, ce repliement sur soi dans lequel tend parfois à se réfugier l'armée sont, au demeurant, explicables et fréquents chez les peuples en paix depuis longtemps et qu'aucun ennemi déclaré ne menace à l'évidence. Il n'en recèle pas moins un danger mortel !

Les relations entre l'ensemble de la nation et son armée doivent être transformées, assainies par un effort d'ouverture réciproque, qui doit exprimer un consensus général sur la nécessité d'une défense et dont l'institution du service national demeure, à mes yeux, le cadre privilégié.

Ce dont tous nos citoyens — et particulièrement les plus jeunes — doivent d'abord se pénétrer, je l'ai dit et je le répète, c'est que la France, pour pacifique qu'elle soit, vit dans un monde plus incertain, plus menaçant que jamais. Les rapports entre les Etats, entre les civilisations demeurent des rapports de force.

C'est un fait que quelque événement plus ou moins tragique vient rappeler chaque jour. Il faut sans doute souhaiter qu'il n'en soit plus ainsi ; force est de constater néanmoins qu'il en est encore ainsi.

A partir de cette constatation, tous doivent non seulement admettre la nécessité d'une défense, mais mieux comprendre la politique que notre pays a choisie pour assurer sa défense.

La France a adopté la stratégie de la dissuasion, et elle s'y tiendra. Elle s'est dotée d'un armement nucléaire dont nul ne conteste sérieusement aujourd'hui la valeur et qu'elle perfectionnera sans cesse. La plupart de ses citoyens ont, heureusement, fort bien compris que cet armement terrifiant était avant tout destiné à décourager tout adversaire potentiel, donc à garantir la paix. Mais chacun doit avoir bien présent à l'esprit que la stratégie de la dissuasion ne peut tirer sa crédibilité, comme on dit, que de l'esprit de défense. Notre force de dissuasion, si moderne qu'elle puisse être, ne serait qu'un épouvantail ridicule sans la détermination de notre peuple. Elle doit être le signe d'un refus sans faiblesse : la France ne veut pas être attaquée, ne veut pas être envahie et dominée, c'est-à-dire qu'à aucun prix elle ne tolérera de l'être. Ainsi, loin d'être un « parapluie » comme à l'abri duquel les citoyens peuvent s'abandonner à l'insouciance, la force de dissuasion suppose, exige l'adhésion et la participation de tous à la défense nationale.

Du reste, le risque d'un conflit majeur, voire d'un véritable cataclysme n'est pas le seul auquel nous puissions avoir à faire face. Nous pouvons avoir à neutraliser des tentatives de prise de gage et, plus généralement, d'agression relativement limitée. Nous devons aussi pouvoir protéger nos intérêts lointains et veiller à la sécurité du trafic maritime indispensable à nos approvisionnements. Nous devons enfin être en mesure de contribuer à la sécurité de certains pays auxquels nous sommes attachés par les liens les plus divers, et souvent par des accords qui concrétisent ces liens.

La France doit donc disposer de forces conventionnelles dont le volume ne saurait être énorme — les ressources de notre pays ne le permettraient pas — mais dont il importe qu'elles soient mobiles, efficaces, bien équipées et bien entraînées. Nous avons vu, du reste, que ce souci dominait aussi bien le plan de réorganisation de l'armée de terre que le projet de loi de programmation.

Convaincus de ces notions très simples et très réalistes, nos concitoyens doivent cesser de considérer trop facilement les militaires soit comme des technocrates assez mystérieux et passablement effrayants, soit s'agit des servants de la force nucléaire, soit comme des nostalgiques relativement inutiles si l'on considère les unités « traditionnelles ».

Il semble d'ailleurs, depuis quelque temps — et je m'en réjouis — que l'ensemble des Français soient de plus en plus attentifs aux problèmes de défense. Les *mass media*, la presse en particulier, se font fréquemment l'écho de ce regain d'intérêt. Nos concitoyens semblent prendre conscience non seulement qu'une défense reste plus nécessaire que jamais, mais encore qu'il leur faut consentir un effort accru pour que nos forces armées disposent de moyens véritablement suffisants pour accomplir les missions qui leur sont confiées.

Il faut que ce sentiment se fortifie encore et que l'ensemble de nos concitoyens connaissent et acceptent pleinement les grands axes de l'effort de défense défini par le Gouvernement.

Notre armée doit être réorganisée — j'ai évoqué cette réorganisation ; je n'y reviendrai pas. Elle doit, enfin, pouvoir assurer une véritable instruction du contingent.

Il reste, semble-t-il, beaucoup à faire pour que les plus jeunes de nos concitoyens partagent pleinement cette conviction, qui se renforce, et acceptent d'un meilleur cœur de payer l'impôt du service national. Sans doute la responsabilité de leurs parents et surtout de ceux qui ont la charge de l'éducation nationale est-elle ici engagée. En effet, le plus grand nombre des appelés, lorsqu'ils arrivent au « régiment », comme on dit, n'ont aucune habitude de l'effort physique et surtout aucune idée nette du pourquoi de leur présence et des contraintes qu'on leur impose. L'armée s'efforce, certes, de pallier cette faiblesse et de répondre à cette interrogation ; mais nous devons comprendre que la tâche essentielle de nos cadres militaires n'est pas, ne devrait pas être d'entraîner des sportifs ou de former des citoyens, mais d'instruire des combattants.

Il n'est pas admissible que des garçons de dix-neuf ou vingt ans ne soient pas capables de parcourir plusieurs kilomètres à pied ou de courir pendant quelques minutes sans fatigue et ne sachent pas nager — c'est le cas de 75 p. 100 des jeunes Français incorporés. Cela n'est pas sérieux.

Il y a dans notre pays, dans notre système d'éducation, une espèce de mépris de l'activité physique et du sport qui constitue un véritable danger pour la santé publique.

M. Pierre Villon. Le Gouvernement refuse les crédits !

M. Albert Voilquin. Mais ce qui se passe dans le domaine moral est plus grave encore. Ceux qui ont en charge nos enfants pendant de longues années devraient avoir à honneur de leur dispenser une instruction civique digne de ce nom, soit directement soit à l'occasion d'autres enseignements, et de leur faire prendre conscience d'un destin collectif.

Les cadres de nos armées, de leur côté, doivent sans aucun doute non seulement s'accommoder des appelés tels qu'ils sont — je crois d'ailleurs que la plupart le font bien volontiers — mais encore et surtout accepter franchement, telle qu'elle est dans ce dernier quart de notre siècle, la société où ils vivent, qu'ils ont mission de protéger et qui est la leur. Un désintéressement sincère, profond, voire un certain goût de l'ascèse a fait longtemps la noblesse de nos cadres militaires. Le sens de la discipline a fait longtemps leur valeur. Nul ne leur demande d'abandonner ces vertus ! Qu'ils ne s'étonnent pas, cependant, ni ne s'indignent à l'excès de constater qu'elles ne sont pas le fait de tous, mais bien plutôt qu'ils reconnaissent et estiment à sa juste valeur cette énergie extraordinaire qui anime depuis plus de vingt ans notre peuple tout entier et ce sens nouveau de l'évolution qui le pousse à s'adapter du mieux qu'il peut à un monde changeant.

Et qu'enfin ils apprennent à mieux discerner ce qu'il y a de meilleur chez beaucoup des jeunes dont ils ont la charge pendant douze mois : une horreur presque instinctive des grands mots vides, des gestes purement formels, des respects de principe et des morales convenues. Un désir parfois éperdu de ce qui est simple et vrai. Qu'ils ne se laissent pas arrêter par ce que cette recherche peut avoir de naïf, par ce que ces refus peuvent avoir d'irritant, précisément pour eux, hommes de rigueur et de tradition. Mais qu'ils s'efforcent de mieux comprendre le sens de certaines attitudes et de répondre à une grande attente.

Dans cet esprit, nos cadres doivent réviser profondément le style de leurs rapports avec la troupe et, pour la plupart, c'est déjà fait. Plus que jamais, l'estime qu'ils sauront conquérir, le respect qu'ils sauront susciter leur permettront seuls d'exercer leur commandement avec toute l'autorité nécessaire à la bonne exécution du service. C'est assez dire que l'armée a besoin d'hommes jeunes — j'entends jeunes par le cœur — dynamiques, vivant avec leur temps. Il y a là, comme le souligne souvent et à juste titre le général Bigeard...

M. Pierre Mauger. C'est une bonne référence !

M. Albert Voilquin. ... une affaire d'hommes et de générations. Je pense que les nouveaux statuts permettront à des cadres plus jeunes d'accéder à des postes de responsabilité où ils pourront entreprendre cette nécessaire mutation.

Un style de commandement simple, direct, sans sécheresse ni « distance » inutiles ; moins de maniement d'armes et davantage de sport : voilà, semble-t-il, ce qui devrait, avec le « rérimonial » et le « rituel », redonner aux gestes, aux coutumes, aux cérémonies qui seraient conservées leur pleine signification, qu'ils ont parfois perdue.

Cela implique une réflexion et un effort de la part de nos officiers et de nos sous-officiers, qui se rapprochent d'ailleurs de leurs subordonnés sans perdre de leur prestige, bien au contraire.

J'ajouterai que, dans cette recherche d'un style nouveau, aussi bien dans les rapports des cadres avec les appelés et dans ceux des militaires de carrière entre eux, il me paraît indispensable d'établir de nouvelles structures de participation, institutionnalisées et permanentes. Je suis — vous le savez — hostile à la reconnaissance du droit syndical au sein des forces armées. Ce droit existe dans certaines armées étrangères ; je n'ai pas à juger la manière dont il y est appliqué, mais je pense qu'il n'est pas souhaitable de l'instaurer chez nous.

Cependant, nos militaires, d'active ou du contingent, doivent pouvoir faire connaître, le cas échéant, leur point de vue sur ce qui les concerne par d'autres canaux que la seule voie hiérarchique.

La création du Conseil supérieur de la fonction publique a marqué une étape importante dans le domaine des relations militaires. Un progrès a été accompli ces derniers mois en ce qui le concerne.

Il convient de souligner aussi les améliorations qui ont été rendues possibles par l'article 17 du nouveau règlement dans le cadre de l'accomplissement du service et qui facilite la vie de la collectivité.

Le service national demeure et demeurera — vous le savez — la pierre angulaire de notre système de défense. J'en suis, quant à moi, partisan sans restriction. L'armée de notre pays doit être l'armée des citoyens, c'est-à-dire une armée de conscription.

En disant notre volonté de conserver, en l'améliorant, le service national, je tiens à affirmer à nouveau notre position, bien connue et sans équivoque, d'hostilité absolue à la création d'une armée de métier. Nous voulons maintenir une armée qui soit celle du pays, du peuple et de la République.

Il importe cependant, si l'on veut éviter que bien des jeunes gens n'aient encore l'impression de « perdre leur temps » pendant le service militaire, que soient, elles aussi, réorganisées les modalités d'accomplissement de ce service, qui doit être vraiment universel et surtout plus actif.

Je voudrais également insister sur le problème de l'instruction.

Il ne faut pas chercher à le cacher : l'insuffisance des crédits d'entretien des matériels et des dotations en munitions ou en carburants opérationnels interdit pratiquement aux cadres de notre armée de donner aux jeunes du contingent une instruction militaire digne de ce nom, et, les ayant formés, de leur assurer jusqu'au terme de leur année de service un entraînement progressif et cohérent. Qu'on le sache bien, ces cadres ne sont nullement en cause. Avec le peu qu'on leur octroie, ils font sans doute encore le maximum de ce qui peut être fait.

Mais il va de soi que, si les appelés n'ont que de temps à autre la possibilité de conduire leur véhicule ou de se servir de leurs armes et moins souvent encore l'occasion de faire des séjours en camps ou de participer à des manœuvres de plus ou moins grande envergure, on ne doit pas espérer pouvoir faire d'eux des combattants.

Ainsi, chacun le comprendra, c'est autant le moral des cadres et des appelés qui est en cause que la valeur et la crédibilité de nos forces conventionnelles.

La liberté n'est pas chez nous si formelle que certains le proclament. J'observe qu'elle est en tout cas compatible avec le progrès social, tandis qu'au sein d'autres sociétés, plus avancées peut-être que la nôtre dans le domaine social, elle ne paraît pas près de s'épanouir. Je suis de ceux qui ont vécu l'absence de la liberté, qui ont lutté pour la recouvrer. Faut-il donc l'avoir perdue pour savoir enfin qu'elle existait ?

Je voudrais conclure sur ce qui me paraît être le fond du problème, sur ce consensus nouveau qui seul peut permettre à la nation tout entière de se reconnaître dans son armée, à l'armée de se sentir en harmonie avec la nation, à tous les citoyens d'être prêts à tout moment à assurer la défense commune.

C'est ainsi que chacun défendra son pays, notre pays, qui est et doit rester une terre de liberté, de diversité, de démocratie. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Ribière.

M. René Ribière. Mesdames, messieurs, « on ne peut imaginer sans effroi ce que serait un conflit demain. Il n'en est pas moins vrai que ce conflit est tout à fait possible. Sans doute les moyens qui sont aujourd'hui à la disposition des hommes pour se détruire ont-ils une telle envergure que l'échéance est de ce fait évitée. Mais pour combien de temps, qui le sait ? De toute manière, un pays doit être capable d'envisager toutes les hypothèses qui peuvent concerner son destin, y compris celle de la guerre ».

Cet avertissement, formulé par le général de Gaulle en 1939, reste plus que jamais d'actualité et c'est le moment choisi par le Gouvernement pour rompre un équilibre que les contraintes budgétaires avaient imposé à ses prédécesseurs. Cette rupture aboutira inexorablement à la fin du septennat de M. Giscard d'Estaing, au déasselement de notre armement nucléaire et, par voie de conséquence, au retour de nos forces sous les ordres d'un commandement unifié pour lequel notre sécurité demeurera toujours une préoccupation secondaire.

Il est en effet impossible, avec un budget qui n'atteint pas 4,5 p. 100 du produit national brut, soit moins de 24 p. 100 des dépenses de l'Etat, de conserver simultanément une armée de 600 000 hommes s'appuyant sur le contingent, d'assurer la

modernisation des armements classiques et de maintenir la priorité au développement de nos moyens de dissuasion nucléaire, seul garant de sa crédibilité.

En fait, il semble bien que le Président de la République et son gouvernement n'y croient plus, même si le contraire est officiellement proclamé.

J'en veux pour preuve les six décisions récemment prises qui, si elles peuvent tromper une opinion mal éclairée, n'ont certainement pas échappé à nos adversaires, lesquels en ont déjà tiré des conclusions quant à la crédibilité de notre dissuasion nucléaire.

En deux ans, le nombre des missiles du plateau d'Albion, initialement programmé à vingt-sept, a été ramené à dix-huit.

Le nombre de bases de bombardiers stratégiques a été sensiblement réduit, ce qui a sensiblement réduit l'efficacité de notre composante stratégique pilotée.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur Ribière, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Ribière. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Il n'y a pas moins de bases qu'avant. Nous avons réduit le stationnement permanent sur certaines bases ; mais le nombre des bases n'a pas changé.

M. René Ribière. Je vous remercie de cette précision, monsieur le ministre. Mais je ne crois pas, hélas ! qu'elle enlève de la force à mon raisonnement.

Le nombre de régiments Pluton a été ramené de six à cinq, cela est incontestable.

Notre force de dissuasion maritime, dont le Président de la République avait pourtant annoncé qu'elle bénéficierait de la priorité des priorités, n'a pas non plus échappé aux restrictions : la date de mise en service des missiles M4 initialement fixée à 1985 n'est plus connue et le sixième sous-marin nucléaire équipé de missiles M20, au lieu d'être opérationnel en 1982, devra attendre la mise au point du système M4, ce qui correspond à un retard d'environ cinq ans.

Enfin, les grandes puissances atomiques sont parvenues, après avoir terminé leur cycle d'expérimentation, à faire interrompre notre programme d'explosions aériennes. Je crains fort que le manque de volonté de notre politique de défense ne leur permette d'espérer passer rapidement au stade suivant, celui de l'interdiction des essais souterrains dont on dit déjà, ici et là, qu'ils sont dangereux en égard à la fragilité des atolls.

Si nous ne réagissons pas vigoureusement, et les précédents ne nous encouragent pas tellement à croire en votre détermination, monsieur le ministre, nos possibilités de tester nos armements s'amenuiseront et nos armes seront en quelques années techniquement dépassées.

Bien que de multiples précautions aient été prises pour que les renoncements contenus dans le projet de loi de programme ne soient pas apparents, les quelques chiffres qu'il contient font néanmoins apparaître la réduction de nos efforts nucléaires.

Dans le peu qui nous a été donné, bien que l'honnêteté eût commandé une présentation qui respectât les structures de planification, il est cependant possible de trouver les éléments d'une analyse critique.

Si l'on se souvient que l'essentiel de la force et de la recherche nucléaires est contenu dans la section commune du budget de la défense, on peut examiner quelle sera leur évolution entre 1976, année de référence, et 1982 ; le résultat de cette étude est profondément consternant.

Pour la clarté du raisonnement, il convient de transformer en francs constants les données numériques figurant dans votre texte, monsieur le ministre ; c'est ce que j'ai fait en tenant compte d'une inflation prévisible de 10 p. 100 par an, ce qui me paraît raisonnable.

On s'aperçoit alors que la part de la section commune décroît régulièrement, passant de 27 p. 100 en 1976 à 18 p. 100 seulement en 1982.

En valeur relative, les dépenses consacrées aux armements nucléaires seront donc réduites d'un tiers. En valeur absolue et en francs constants 1977, elles passent de 14 milliards en 1976 à 12 milliards en 1982.

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre à nouveau, monsieur Ribière ?

M. René Ribière. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Je veux simplement indiquer que les hypothèses économiques retenues pour la programmation ne sont pas celles que vous avez évoquées. Il est évidemment plus facile d'étayer un raisonnement en prenant des hypothèses différentes.

Ce qui est important pour nous, c'est que nous avons calculé notre programmation en pourcentage du budget de l'Etat. Si donc vous modifiez un des taux de croissance, celui des coûts, par exemple, vous devez également l'appliquer au budget de l'Etat et, si vous y consacrez dès lors le même pourcentage, vous arriverez à des chiffres qui seront très différents de ceux de votre raisonnement.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. René Ribière. Monsieur le ministre, je suis bien obligé de vous faire remarquer que les chiffres figurant à la dernière page de votre document sont des chiffres en valeur absolue.

M. le ministre de la défense. Avec une hypothèse déterminée !

M. René Ribière. J'ai retenu une hypothèse de 10 p. 100.

Pour quelles illusions abandonnons-nous un armement efficace et redoutable pour nos adversaires ?

Les nombreux bataillons que le Gouvernement veut conserver seront-ils vraiment confortés par les transferts de crédits qui ruinent notre armement nucléaire, lorsque l'on sait qu'ils ne représentent que 15 p. 100 environ de nos dépenses militaires en 1976 ?

Il n'est pas possible d'échapper à l'arithmétique et les pourcentages supplémentaires accordés aux unités classiques ne suffiront pas à doubler les crédits d'entraînement pas plus que le flux d'équipement qui serait nécessaire.

Seule une volonté radicale de réduction des effectifs, qui entraînerait nécessairement la réforme du service militaire et l'adoption d'un service court, permettrait d'ajuster le volume de nos troupes à celui de leurs armes.

En fait, on sacrifie l'essentiel sans même donner à l'armée de terre les moyens qu'elle sollicite.

Le bouleversement des priorités, l'inversion des efforts n'est que la conséquence d'un changement complet et malheureux de l'orientation de notre politique de défense. Ce changement est d'autant plus regrettable et condamnable qu'il s'inscrit dans une perspective stratégique et internationale néfaste pour notre indépendance.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique, après la conférence d'Helsinki, qui a consacré — hélas ! avec notre accord — la division de l'Europe en deux camps, organisent la paix sur les zones d'influence qui leur ont été reconnues. L'un vis-à-vis de l'autre, ils poursuivent une politique de stabilisation stratégique, et nous en subissons les conséquences.

Voici maintenant trois ans que les Américains n'assurent plus la protection atomique de l'Europe.

La doctrine de la riposte flexible signifie en effet, en clair, qu'à moins d'attaque nucléaire préalable des Soviétiques, les Etats-Unis n'emploieront pas leur armement nucléaire pour défendre l'Europe.

C'est d'ailleurs la raison qu'avancent les états-majors d'outre-Atlantique pour pousser les Etats de l'Europe de l'ouest à moderniser leurs armements et à se préparer à des batailles dont l'atome serait exclu.

Jusqu'à présent, seule la République fédérale d'Allemagne a répondu à cette attente et le secrétaire d'Etat américain à la défense l'en a publiquement félicité devant le Sénat des Etats-Unis.

Gageons que l'année prochaine notre pays sera aussi inscrit au tableau d'honneur de la classe atlantique.

Pourtant d'autres pays font preuve de plus d'indépendance ou de réalisme : l'Afrique du Sud, Israël, le Brésil annoncent qu'ils vont se doter d'armes nucléaires ; il ne fait aucun doute que d'autres nations suivront, mais il ne fait aucun doute aussi qu'il était incongru que notre pays conserve une défense de grande nation lorsque son Président lui assigne des ambitions de nation moyenne.

Le retard pris par notre effort stratégique, la décision de changer de priorité et le choix délibéré de conserver une armée classique nombreuse et médiocrement équipée auront une triple conséquence :

Dès à présent nos adversaires douteront de notre détermination à recourir à l'arme nucléaire en cas de besoin.

D'ici cinq ans, le retard pris dans le domaine stratégique sera tel que nos armes risquent de voir leur efficacité compromise par les efforts de la défense adverse.

Enfin, la force des équilibres militaires obligera alors la France, pour conserver une efficacité aux unités classiques qui constitueront l'essentiel de ses moyens, à les placer sous un commandement unifié à direction étrangère. Le retour dans l'O.T.A.N., malgré toutes les dénégations, est la conséquence inéluctable du choix erroné qui consiste à accepter la bataille classique et la mise au second plan de la dissuasion.

Il n'y a pas de quoi pavoiser. Si certains changements saugrenus ont prêté à rire, celui qui consiste à remettre le destin de la France entre les mains d'alliés qui ne s'en soucient guère et à laisser les Français sans défense face aux chars du pacte de Varsovie est plutôt de nature à faire pleurer, s'il ne soulevait d'abord l'indignation.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que dans ces conditions je ne puisse m'associer à votre Gouvernement en la circonstance. Je voterai contre votre projet de loi-programme, qui n'a de militaire que le nom et mériterait plutôt d'être qualifiée de loi-cadre sur le désarmement unilatéral et incontrôlé.

M. le président. La parole est à M. Plantier.

M. Maurice Plantier. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les orateurs qui m'ont précédé. Je ne puis que rendre hommage à l'ambition, ô combien légitime ! qui les anime. Qui ne serait rempli de la plus vive ardeur lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité du pays ?

Toutefois, cette discussion de spécialistes me laisse quelque peu perplexe.

On peut se demander quelle est aujourd'hui l'utilité de cette force nucléaire dont j'ai toujours été — et suis encore — un partisan convaincu.

On sait qu'elle sert à dissuader un agresseur potentiel en le persuadant que — pardonnez-moi l'expression — « le jeu n'en vaut pas la chandelle ».

Cela suppose que les objectifs, rendus ainsi en principe intouchables, soient assez clairement connus à l'avance ; cela suppose en même temps que les chefs d'Etat aient un certain talent pour le jeu de poker.

La France a déclaré tabou son territoire en faisant savoir qu'elle userait de la riposte nucléaire contre toute agression à son endroit.

Ce seul fait justifie à mes yeux, sans commentaires supplémentaires, le principe de la force de dissuasion nucléaire française. Après des années de contestation, beaucoup sont aujourd'hui ralliés à ce point de vue. Et pourtant...

Mais pour qu'une force nucléaire soit effectivement dissuasive, il faut que son efficacité soit sinon démontrée — ce qu'à Dieu ne plaise ! — du moins crédible.

De l'avis à peu près général des spécialistes, la force nucléaire stratégique française est actuellement crédible. Au demeurant, le programme initial fixé par le général de Gaulle est d'ores et déjà réalisé à 100 p. 100.

Est-ce à dire que nous pouvons nous reposer sur cet acquis ? De toute évidence, non, car l'esprit de l'homme est inventif et le progrès technique remet sans cesse tout en question. Par

conséquent, il faut toujours perfectionner notre système de défense pour déjouer les parades imaginées à notre propre riposte par nos agresseurs éventuels.

Une autre question se pose alors, celle de savoir si la crédibilité de notre force de frappe est liée au nombre des engins que nous sommes capables de porter au but.

Nous savons tous que l'arme atomique stratégique est essentiellement une arme anti-cités. Sa crédibilité ne se conçoit donc pas en termes de multiplication mais seulement d'efficacité, sauf pour les Russes et les Américains qui espèrent pouvoir déborder les défenses de l'adversaire par le nombre. Mais cette solution demeure pour nous financièrement hors de portée.

Il est clair que nous ne pouvons thésauriser le matériel atomique à l'instar, par exemple, des napoléons — je parle des pièces d'or — ni protéger nos sous-marins nucléaires par une trentaine de sous-marins classiques de même apparence ayant pour mission de leurrer l'adversaire sur leur nature, comme l'ont imaginé les Américains.

A ce point de ma réflexion, je trouve une réponse immédiate à l'une des controverses auxquelles le projet donne lieu.

A la lumière de ce que je viens d'exposer, je m'explique mal la persévérance des partisans de la construction à tout prix d'un sixième sous-marin nucléaire lance-engins similaire à ceux qui sont actuellement en service.

Si l'on se trouve obligé de formuler un choix à ce niveau, il semble évidemment préférable de lancer et de poursuivre les études nécessaires à la construction d'engins plus perfectionnés, qu'il s'agisse d'un sous-marin de la nouvelle génération ou d'engins d'autre nature, tels ces vecteurs dont le vol en rase-motte déjoue la détection, ou ces bombes à têtes durcies et multiples dont on nous dit qu'elles battent en brèche les techniques adverses.

Cette énumération n'est évidemment pas exhaustive. Le choix du Gouvernement en faveur du progrès technique me paraît à cet égard tout à fait judicieux et je ne saurais suivre sur ce point les auteurs de certains amendements.

J'en viens maintenant à nos forces conventionnelles.

L'efficacité actuelle de notre force nucléaire étant reconnue, on doit se demander si son usage est indispensable et souhaitable dans tous les cas.

Il est des cas où l'agression, même si elle porte atteinte au territoire national, demeure mineure. Imaginons — exemple volontairement absurde — que l'Italie désire un jour investir Nice et Tende et qu'un bataillon les occupe par surprise. Vous conviendrez avec moi qu'il serait préférable de le bouler dehors de façon très conventionnelle plutôt que de « nucléariser » Rome.

Pour prendre un exemple dans la réalité historique récente, je trouve tout à fait bon pour les malheureux habitants de Phnom Penh que le président Ford ait utilisé un moyen d'intervention autre que nucléaire pour reprendre son navire — parce que du territoire américain — investi par les khmers rouges.

Par conséquent, et pour notre propre usage, il est clair que, parallèlement à notre force stratégique nucléaire, nous devons pouvoir disposer de forces conventionnelles. Et celles-ci, pour être également crédibles, doivent être modernes et bien équipées.

C'est ce que propose le Gouvernement et, me semble-t-il, la logique commande de le suivre sur ces deux points.

J'en arrive maintenant à nos autres obligations militaires.

Nous n'avons pas que notre territoire à défendre. Nous sommes membres de diverses alliances qui impliquent un certain nombre d'engagements de notre part, dans l'hypothèse où nos alliés seraient eux-mêmes agressés.

Là encore, la force nucléaire peut paraître une arme un peu lourde à manier, hormis le cas d'un conflit véritablement majeur.

On ne saurait, en toutes circonstances, brandir la force atomique, comme l'a fait le général de Gaulle il y a quelques années, lors de l'affaire de Cuba, non pour voler au secours des U. S. A., mais, plus modestement, avouons-le, pour respecter notre alliance.

Si nous étions, par exemple, conduits un jour à séparer Islandais et Britanniques à l'issue d'un conflit né de l'opposition des intérêts de ces deux nations en matière de pêche, « nucléariser » l'espace maritime contesté serait certainement considéré comme excessif de notre part.

L'exemple peut paraître absurde. Si je l'ai retenu, c'est qu'il me permet d'éviter d'en choisir d'autres, plus brûlants et infiniment plus vraisemblables : je laisse à d'autres le soin de les évoquer.

Pour en revenir à l'usage de l'arme atomique, aux fins de respecter nos alliances, il me semble que, dans bien des cas, notre intervention rappellerait le pavé lancé si malencontreusement par l'ours de La Fontaine, si l'on veut bien se souvenir qu'il s'agit d'une arme anti-cités.

Que faire, par conséquent, pour respecter nos engagements ? La réponse nous est fournie par le projet du Gouvernement. Elle consiste à développer des forces conventionnelles crédibles, c'est-à-dire modernes et bien équipées.

Le programme proposé par le Gouvernement paraît donc cohérent et ne mérite pas les procès d'intention qui lui sont faits.

Reste une question primordiale : le financement du projet est-il compatible avec les objectifs ?

Je suis tenté de répondre qu'il est extrêmement fâcheux qu'on ait laissé la situation se dégrader depuis 1969, car en ce domaine on ne fait jamais assez.

Certaines familles de France ont payé très cher le droit de réclamer toujours plus en la matière. Bien sûr, le projet demeure insuffisant au regard des besoins, mais qu'en est-il au regard des possibilités ?

Je dis qu'il va dans la bonne direction et qu'il nous faudra aider le Gouvernement à le réaliser, en dépit des sollicitations de tous ordres dont il est et dont il sera l'objet par ailleurs.

Par conséquent, monsieur le ministre, je voterai votre projet dont j'approuve le contenu.

M. Pierre Mauger. Excellente décision.

M. Maurice Plantier. En conclusion, je voudrais, monsieur le ministre, mes chers collègues, faire appel à votre vigilance et à votre imagination pour trouver de nouvelles armes de défense.

Je suis, en effet, persuadé que nos agresseurs éventuels sont à l'œuvre pour rendre opérationnelle une nouvelle arme redoutable qui rendra illusoire la sanctuarisation, qu'elle soit atomique ou non : je veux parler de la subversion intérieure.

Prenons garde qu'elle ne déborde, un jour prochain, toutes nos brillantes stratégies. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, il y a six mois, à cette même tribune, tous les orateurs constataient l'existence d'un malaise au sein des armées.

Malgré les décisions prises pour améliorer la condition militaire, le malaise subsiste.

Votre projet de loi, flou, dangereux et même anticonstitutionnel, ne résout pas les problèmes qui se posent aux représentants de la nation. Il ne répond pas à l'attente de ceux qui ont décidé de consacrer leur carrière à la sauvegarde de l'intégrité du territoire national. Il ne répond pas non plus aux nécessités de la défense que nous avons toujours souhaitée.

Il suffit pour s'en convaincre de relire un passage du programme commun de gouvernement — éditions Flammarion, page 329 : « Dans le cadre de ses tâches de défense nationale, le Gouvernement définira une stratégie militaire permettant de faire face à tout agresseur éventuel, quel qu'il soit. »

Votre projet est insuffisant. Il ne s'agit en effet que d'une déclaration d'intention, d'un chèque en blanc : le Parlement voit, une fois de plus, ses prérogatives constitutionnelles de contrôle confisquées d'une manière inacceptable, s'agissant de problèmes qui tiennent à la survie même du pays.

A lire les documents présentés par les rapporteurs — et ceux-ci le relèvent, bien qu'ils appartiennent à votre majorité — on constate des insuffisances notoires.

En vérité, votre projet de loi aboutit à réduire les commandes de nos industries d'armement, surtout dans le secteur public placé sous votre tutelle. En nous obligeant à avoir toujours

davantage recours aux exportations, il ne peut avoir que des conséquences néfastes sur les plans de charge des industries d'armement qu'ils obèrent gravement.

Que nous proposez-vous ? Uniquement des intentions, fussent-elles « solennelles » ! On réalisera ceci, probablement, et cela, sans doute ! Aucun engagement n'est vraiment prévu, tout n'est qu'indications. Le document n'est établi qu'en crédits de paiement. Il n'implique aucun engagement précis de plus d'un an.

Expliquez-nous alors, monsieur le ministre, comment les responsables pourront établir les plans de charge de leurs établissements !

La marine sera ramenée de 320 000 à 250 000 tonnes, l'armée de terre sera équipée à 55 p. 100 des besoins exprimés en 1982, l'armée de l'air sera maintenue à 450 avions de combat et la dissuasion sera sacrifiée.

Ces éléments concourent à créer une situation dangereuse, non seulement sur le plan de la défense, mais également pour les industries d'armement qui emploient, je le rappelle pour nos collègues, 270 000 personnes dont 70 000 seulement dans le secteur d'Etat.

Pour ce qui est de la marine, dès maintenant, la construction du sixième sous-marin nucléaire lance-engins est arrêtée. J'ai suivi avec intérêt, mais aussi avec surprise, votre démonstration de jeudi dernier. Peut-être s'agissait-il de mathématiques modernes, que j'avoue maîtriser assez mal, mais je n'ai pas compris comment l'abandon du sixième S. N. L. E. pouvait permettre de doubler notre capacité nucléaire stratégique !

Nous estimons au contraire — et cet avis est partagé par certains de ceux qui vous soutiennent — que l'abandon du sixième S. N. L. E. vous fait courir le risque de n'avoir qu'un seul sous-marin en patrouille au lieu des deux prévus, ce qui diminuerait de moitié l'efficacité de notre riposte nucléaire pour quatre ou cinq ans au moins si l'un de nos S. N. L. E. devenait inutilisable par perte ou par destruction.

M. le ministre de la défense. Je vous apporte tout de l'assurance du contraire.

M. Louis Darinot. J'avais donc mal compris. Il devait effectivement s'agir de mathématiques modernes !

M. le ministre de la défense. Non, il s'agit de deux sous-marins nucléaires en posture.

M. Louis Darinot. Cent soixante millions ont déjà été engagés sur une dépense totale de 1,2 milliard. Réalisez-vous ainsi une économie véritablement intéressante ? Cela n'est pas prouvé.

Cette décision remet en cause le plan de charge de Cherbourg. La situation à Brest ne sera guère meilleure. Les sous-traitants seront frappés par des réductions sensibles en attendant la construction du porte-aéronef 75. A Lorient, la décroissance aura également des conséquences graves.

En ce qui concerne l'armée de terre, votre projet prévoit un tassement notable des plans de charge. Le Gouvernement cherchera, là encore, à développer l'exportation qui devrait passer, à près de la moitié du chiffre d'affaires concerné, pour compenser la baisse des commandes.

Mais c'est dans le secteur de l'aviation que l'exportation représente le plus gros de l'activité : près des deux tiers du chiffre d'affaires. Que se passera-t-il demain si le courant de l'exportation vient à se tarir ? Ce ne sont pas les commandes propres à l'armée de l'air qui permettront d'en compenser les effets. De plus, le seul nouveau programme, le Delta-Mirage 2000, ne suffira pas à assurer d'ici à 1982 le plein emploi dans les bureaux d'études.

Comme solution, vous préconisez la vente des armes. Compte tenu de ses insuffisances, votre projet laisse entendre que l'exportation doit devenir la voie royale. Permettez-nous de contester cette affirmation.

Sur le plan moral, les exportations d'armement sont condamnables. Il est grave de toujours vouloir en accentuer le volume. Vous vous déclarez partisan de la coexistence pacifique, mais vous contribuez sans cesse à l'accroissement de l'arsenal militaire disponible dans le monde.

Au demeurant, votre clientèle est douteuse. La France livre des armes au Maroc, mais évidemment pas à l'Algérie. Vous venez de renforcer le potentiel aérien de la flotte libyenne. Vous vous préparez à favoriser l'épanouissement d'une industrie

d'armement arabe. Vous livrez du matériel naval à la Somalie. Bref, dans cette région du monde, la France se comporte en apprenti-sorcier.

Que penser alors des déclarations présidentielles que nous avons entendues après l'élection de 1974 où l'on nous annonçait que notre politique serait désormais plus sélective ? Votre programmation prévoit le contraire.

C'est si vrai que M. Delpech, devant la commission de la défense, a exprimé le vœu de voir privatiser les procédures de vente des établissements, afin de rendre plus compétitifs les matériels proposés à l'exportation. Mais croyez-vous vraiment que les exportations régleront vos problèmes de plans de charge ?

M. le ministre de la défense. Cela aidera tout de même Cherbourg !

M. Louis Darinot. Nous répondons « non », et cela pour diverses raisons.

D'abord, le marché d'armement à l'exportation est un marché aléatoire en raison de la saturation qui se dessine dans les régions instables du globe et aussi en raison d'une concurrence extrêmement vive. De plus, cette politique se retourne souvent contre le vendeur victime de chantage difficile à refuser. Voilà une explication fondamentale de votre politique contradictoire passée et présente.

Au regard des chiffres, si les exportations représentent 20 milliards de prises de commandes en 1975, soit plus de 30 p. 100 de la production nationale d'armement, on constate que 20 p. 100 du total de ces exportations se font vers les pays pétroliers et seulement 8,7 p. 100 en direction des Etats membres de la Communauté économique européenne. Ainsi, on paie l'essence avec des Mirages et l'on ne favorise pas la coopération.

Donc, tout faire reposer ou presque sur les exportations est une illusion dangereuse. Déjà les chiffres concernant l'exportation, chiffres d'affaires des sociétés impliquées, sont préoccupants : deux tiers de l'aéronautique ; 35 p. 100 du matériel terrestre ; 10 chars AMX 30 par mois pour la France, autant pour l'étranger ; 74 p. 100 des hélicoptères de la S. N. I. A. S. ; 50 p. 100 du chiffre d'affaires total de cette dernière société.

Je veux maintenant appeler votre attention sur un cas particulier, celui de l'arsenal de Cherbourg. Il en existe beaucoup de semblables. Ainsi, mon ami M. Allainmat sera confronté au même problème avec les travailleurs de Lorient, et les mêmes difficultés apparaîtront à Brest, à Indret et aussi à Toulon.

Pour ce qui est de Cherbourg, le 18 mai, deux jours avant le début de notre discussion, les étus du comité d'établissement ont été informés du nouveau plan de charge et de ses répercussions jusqu'au premier trimestre 1979, qui nécessitera, dans l'état des certitudes actuelles de la charge et des effectifs, une compression du personnel — 1 500 personnes sur un total de 5 200 — due presque uniquement au report du sixième sous-marin nucléaire lance-engins.

Cette compression touchera presque entièrement les ouvriers sur marchés de travaux, totalement les ouvriers en régie indirecte et même une partie des temporaires. De plus, dans le meilleur des cas, c'est-à-dire si vos projets pour l'exportation se réalisent, 1 000 travailleurs seront quand même licenciés. Ce sont là les conclusions de la réunion du comité d'établissement. Monsieur le ministre, je préfère vous le dire aujourd'hui tout net, avant qu'il ne soit trop tard : non, cela n'est pas possible. Vous n'avez pas le droit de réduire d'un seul coup mille ou 1 500 familles au chômage et à la misère, car, dans notre région — vous le savez bien puisque vous la connaissez — il n'existe aucune possibilité de retrouver un emploi. Un licencié devient irrémédiablement un chômeur.

Mais, à ce chiffre, s'ajouteront encore 700 ou 800 jeunes qui arriveront, en fin de scolarité, sur ce que vous appelez le marché du travail. Autrefois, ces jeunes avaient encore la ressource, qu'ils utilisaient largement, de partir vers des régions plus favorisées. La situation générale de l'emploi en France ne permet même plus cette échappatoire.

Vous êtes responsable de l'ensemble des industries de l'armement et, moralement, vous devez prévoir tout de suite la reconversion des activités là où elle est nécessaire. C'est votre responsabilité et celle du Gouvernement. Nous n'accepterons pas que vous vous y dérobiez.

En matière navale, vous connaissez toutes les insuffisances dans le domaine militaire et aussi dans le domaine civil. Pourquoi, alors, ne pas envisager dès maintenant d'utiliser notre

potentiel de construction navale militaire exceptionnel en matériel et en hommes pour l'orienter vers d'autres constructions ? C'est d'autant plus, pour vous, une obligation morale qu'il y a peu de temps encore vous faisiez preuve d'un solide optimisme.

Pourtant l'ensemble des travailleurs se méfiaient et ils avaient raison. Il ne fallait certainement pas chercher ailleurs le véritable motif de la déflation des effectifs, du retard apporté aux intégrations de la non-discussion du statut des techniciens d'étude et de fabrication, en un mot de la dureté de votre position face aux justes revendications des travailleurs ; mais laissons à toutes les autres querelles.

Pour faire cesser l'inquiétude de milliers de familles de travailleurs généralement très qualifiés dont l'expérience et les connaissances seraient particulièrement utiles à notre pays, il faut que votre Gouvernement propose un plan de conversion sérieux, cohérent, programmé, et le fasse connaître très vite.

M. le ministre de la défense. Et que vous votiez les crédits nécessaires !

M. Louis Darinot. Localement, dans tous les milieux, on s'interroge. Comment pouvez-vous annoncer l'augmentation des crédits militaires et, en même temps, décider de nombreux licenciements de personnels civils des établissements d'Etat ? Rayer d'un trait de plume six millions d'heures de travail sans rien prévoir en échange serait ressenti chez nous comme un scandale inacceptable.

La dernière conférence du droit de la mer, qui vient de se terminer à New York, a montré l'importance considérable que vont prendre les océans dans les prochaines décennies. Alors préparons notre pays à la recherche océanographique, à la prospection et à l'exploitation sous-marine. Un immense domaine va s'ouvrir à ceux qui seront prêts les premiers. Etudions et faisons construire dans nos arsenaux les matériels nécessaires. Le temps me manque pour développer ici toutes les idées qui se font jour.

Je citerai toutefois : les plates-formes de forage pétrolier semi-submersibles ; les petits bâtiments sous-marins transporteurs d'engins de travaux ou de surveillance pour les plates-formes, tels que les submersibles du type Cockum, construits actuellement par les chantiers suédois ; les barges de transport et de pose de pipe-lines du type Viking-piper construites en Grande-Bretagne ; les navires de forage sous-marin à positionnement dynamique du type Pélican — un tel navire est actuellement stationné à Cherbourg ; les unités spécialisées et d'appui logistique sous-marin pour le Cnexo ; les navires de recherche de matières premières marines du type Valdivia construits en Allemagne ; les nouvelles vedettes pour la météorologie nationale ; les bâtiments spécialisés dans la lutte contre la pollution pétrolière.

Voilà quelques solutions, et il en existe certainement bien d'autres. Elles sont à nos yeux infiniment préférables à votre tendance à la privatisation de plus en plus grande de l'industrie de l'armement pour mieux maîtriser la vente des armes. Votre projet de loi est, comme beaucoup d'autres que nous examinons ici, un faux-semblant. Il exprime des intentions de dépenses, mais n'engage pas de réalisations certaines.

Face à ce problème, le Gouvernement suit sa pente naturelle, celle qui consiste à faire payer aux travailleurs les bévues de sa gestion.

Votre régime porte, là encore, l'entière responsabilité des effets économiques, sociaux et militaires désastreux.

Au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, au nom aussi de la majorité des travailleurs de l'armement et de leurs familles, plongées aujourd'hui dans le doute et dans l'inquiétude, je tiens à affirmer ici que les objectifs de votre programmation nous semblent contraires aux intérêts économiques de notre pays, comme à ses intérêts militaires, et qu'ainsi ils sont, pour nous, inacceptables.

Elu en 1973 pour représenter ici la région cherbourgeoise, lors de chaque discussion concernant la défense, j'ai posé, au nom des travailleurs, des questions peut-être difficiles, souvent embarrassantes, mais toujours très sérieuses. Jusqu'à maintenant, aucun de vos prédécesseurs ne m'a fait l'honneur d'une réponse. L'angoisse de milliers de travailleurs de l'armement rendrait de votre part une telle attitude absolument intolérable. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune.

M. Max Lejeune. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues « dans ce débat, la préoccupation des réformateurs est celle de tous les Français : la garantie de nos libertés dans la paix ».

C'est en ces termes que, l'année dernière, à pareille époque, j'avais conclu, en leur nom, mon intervention dans le débat militaire. Un an après, c'est à partir du même point de vue que nous voulons examiner le projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 : la garantie de nos libertés dans la paix.

Le rapport sur la programmation rejoint l'orientation du groupe réformateur en indiquant : « Equilibre et détente sont comme les deux faces de la même médaille. Porter atteinte à l'un, c'est inévitablement compromettre l'autre ». Porter atteinte à l'équilibre, c'est nuire à la détente. Un déséquilibre des forces qui nous mettrait en position d'infériorité limiterait aussi notre indépendance nationale et notre liberté. Car, pour garder notre indépendance politique et notre liberté, il faut avoir les moyens de dissuader une puissance étrangère d'exercer sur notre pays une pression politique ou diplomatique.

Actuellement, l'équilibre des forces dans le monde se transforme en un déséquilibre. C'est ainsi que, selon les chiffres reconnus objectifs de l'institut d'études stratégiques de Londres, les forces armées soviétiques se sont accrues en dix ans, de 425 000 hommes, passant de 3 150 000 hommes en 1965 à 3 575 000 en 1975. Dans le même temps, celles des Etats-Unis se sont réduites de 600 000 hommes, passant de 2 723 000 hommes à 2 174 000.

Tous les chiffres de la puissance militaire suivent les mêmes courbes, ascendantes pour la Russie, descendantes pour l'Occident. Depuis 1962, la flotte soviétique s'est accrue de 1 300 bâtiments, celle des Etats-Unis de 300 seulement. L'U.R.S.S. a produit, dans les cinq dernières années, 15 000 chars contre 2 100 pour les Etats-Unis ; 20 000 transports blindés de troupes en U.R.S.S. contre 7 900 aux U.S.A. ; 6 750 pièces d'artillerie contre 1 350 ; 4 600 avions tactiques contre 3 000. Le déséquilibre qui en résulte est d'autant plus grave que les armes soviétiques sont modernes.

En dix ans, le nombre des missiles intercontinentaux soviétiques est passé de 224 à 1 618, alors que les Etats-Unis sont restés à un plafond de 1 054 unités. En dix ans, le nombre des missiles balistiques à lancer depuis les sous-marins est passé de 29 à 730 en Russie alors qu'il est de 656 aux Etats-Unis ; les sous-marins lance-missiles sont au nombre de 73 en Russie, de 41 seulement en Amérique. La marine soviétique compte plus de bâtiments que celle des Etats-Unis.

L'année dernière, le budget militaire soviétique se montait à 141 milliards de dollars alors qu'aux Etats-Unis il était de 94 milliards. L'Union soviétique ne dépense pas loin de 15 p. 100 de son produit national brut à des fins militaires, pourcentage à comparer à ceux de : 6 p. 100 pour les Etats-Unis ; 5,2 p. 100 pour la Grande-Bretagne ; 3,4 p. 100 pour la France ; 2 p. 100 pour le Canada.

Ce déséquilibre des forces militaires n'est pas sans conséquence, d'autant qu'il se double, depuis quelque temps, d'une absence de direction politique à la tête des Etats-Unis. On l'a vu en Asie et, tout dernièrement, en Afrique où la pénétration soviétique a marqué des points importants en Angola. Le président de la Côte-d'Ivoire, notre ami et ancien collègue Houphouët-Boigny, commentant cette propension soviétique à occuper les cases vides de l'échiquier mondial, a, dans une interview à l'hebdomadaire *Le Point* indiqué : « Les Russes n'avancent que lorsqu'il n'y a rien devant eux... », et il ajoutait : « Il ne faut plus vous rassurer avec des mots, « détente » par exemple. Les Russes veulent surtout empêcher l'Occident, et tout particulièrement l'Europe, de développer les richesses de l'Angola et de les exploiter. Couper l'Europe de l'Afrique, c'est la séparer de ses matières premières ». Ainsi, le danger d'encerclement de l'Europe par le Sud, par l'Afrique, s'est accentué depuis un an.

Dans l'hémisphère Nord, la pression soviétique dispose de moyens de plus en plus importants. La Russie ne cesse d'y renforcer sa présence et sa puissance militaire. C'est tout particulièrement le cas en Europe centrale, là où le pacte de Varsovie et l'O. T. A. N. sont face à face. Du côté de l'Ouest, cette zone comprend l'Allemagne fédérale, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark ; et du côté de l'Est, la République démocratique allemande, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Eh bien, cinquante-huit divisions communistes font face

à vingt-sept divisions occidentales, américaines, belges, britanniques, canadiennes, néerlandaises, danoises et allemandes, auxquelles on peut ajouter les six divisions françaises hors de l'O. T. A. N. On nous dit parfois que les divisions de l'Est comptent moins de soldats que celles de l'Alliance atlantique. En réalité, elles ont une puissance de feu et de mobilité qui est identique. La différence vient de ce que les divisions de l'O. T. A. N. subviennent aux besoins d'approvisionnement, ce qui justifie un effectif plus important, alors que les divisions du pacte de Varsovie sont reliées à un système d'approvisionnement central et séparé.

Dans cette zone de l'Europe centrale, le nombre de chars du pacte de Varsovie est trois fois supérieur à celui de l'O. T. A. N. : 19 000 contre 6 100. Au cours des cinq dernières années, le nombre de tanks soviétiques basés dans cette région s'est accru de 40 p. 100. En cas d'alerte, 8 000 chars supplémentaires sont prêts. Ils attendent immédiatement derrière, dans les districts militaires occidentaux de l'U. R. S. S., les pays baltes, la Biélorussie et les Carpates. Les forces aériennes du pacte de Varsovie, qui comptent 2 460 avions, sont également plus importantes que celles de l'O. T. A. N. avec 1 700 avions seulement en Europe centrale. A cela, il convient d'ajouter enfin la proximité soviétique contrastant avec l'éloignement des Etats-Unis.

Les accords d'Helsinki n'ont pas mis fin à la volonté d'hégémonie de la Russie. L'U. R. S. S. a fait ratifier par la communauté internationale les frontières que Staline avait imposées par la force, y compris celles de ses satellites. Bien à l'abri derrière ses frontières, sûres et reconnues et, de surcroît, menacées par personne, l'Union soviétique a gonflé sa puissance militaire. Le rideau de fumée diplomatique cache le rideau de fer de 42 000 chars qui s'étendent de Mourmansk à Vladivostok.

Les accords Salt ont, de leur côté, permis à la Russie d'imposer un plafond au nombre de missiles intercontinentaux américains, moyennant quoi elle s'est dotée d'un nombre de fusées intercontinentales supérieur à celui des Etats-Unis. Ses chercheurs ont maîtrisé la technologie des fusées à ogives multiples dont les Etats-Unis étaient seuls détenteurs au moment de la signature des accords, ce qui justifiait, à l'époque, leur plafond moins élevé de fusées.

Enfin, si la Russie enlevait ses points d'appui terrestres ou insulaires aux marines de l'Ouest en se servant des nationalismes locaux ou de circonstances particulières, elle dominerait les mers. D'où l'importance de l'archipel des Açores, des Iles du Cap-Vert, du Spitzberg.

La diplomatie ne faisant qu'entériner, en général, des rapports de forces, nous avons des raisons d'être inquiets pour demain.

C'est dans le contexte d'un équilibre menacé par le surarmement soviétique que le Parlement doit donc statuer sur la loi de programme militaire.

Dans notre pays, la politique de défense oppose moins, depuis quelques années, les citoyens les uns aux autres. Les débats parlementaires ne sont plus aussi passionnés. Il y a entre de part et d'autre un effort de réflexion et de compréhension. On a l'impression que les formations politiques de la majorité et de l'opposition se rapprochent d'un consensus national. Nos collègues de l'opposition se sont abstenus, en commission, sur l'adoption du rapport. La force nucléaire de dissuasion est de moins en moins mise en question. L'appartenance à l'Alliance atlantique semble plus largement partagée.

Le parti communiste veut se donner une image nationale. Il ne veut pas en ce moment critiquer la défense. A la limite, se montrerait même nationaliste. Il parle de l'union du peuple de France, mais la continuité de la politique française d'alliance occidentale ne lui convient pas du tout, et il le dit.

Le nouveau parti socialiste avait, un temps, combattu la force de frappe et souligné l'insuffisance de l'armée classique. Le voilà qui maintenant, par la plume de l'un des siens, dans le journal *Le Monde*, reproche au Gouvernement de passer « de la dissuasion à la défense classique ». Il faut bien qu'il donne tort au Gouvernement, et peu lui importe, dans le même temps, de se donner tort à lui-même. Depuis quelques années, l'opposition n'approuve-t-elle pas avec retard la politique militaire du Gouvernement ?

L'alliance socialiste-communiste se donne un rôle facile en votant contre les dépenses militaires. Mais dans les pays où ils sont au pouvoir, nos amis sociaux-démocrates, socialistes ou travaillistes sont obligés d'accorder une part importante au budget de la défense. Il en est ainsi des socialistes israéliens. Les sociaux-démocrates allemands ont augmenté le budget mili-

taire de 64 p. 100 de 1970 à 1976. Nos amis travaillistes anglais ont poursuivi le développement de la force nucléaire. Comme nos amis socialistes israéliens, comme nos amis sociaux-démocrates et comme nos amis travaillistes, nous, réformateurs, voterons en élus responsables la loi de programmation militaire.

La France n'est évidemment pas en mesure d'assurer seule sa défense. Elle n'en a pas la prétention. Un système de défense exclusivement national serait si coûteux qu'il handicaperait notre développement économique et empêcherait une politique sociale active.

Une défense uniquement nationale serait en outre inefficace. Sans la couverture radar de l'O. T. A. N., notre force nucléaire serait vite aveugle. Sans la protection du puissant bouclier nucléaire américain, la France et l'Europe ne seraient pas militairement en état de faire face à la politique soviétique. L'Alliance atlantique dictée par la géographie et l'histoire reste nécessaire à la sécurité de la France.

L'intégration pure et simple dans l'O. T. A. N. ne serait pas davantage une solution. Elle priverait la France du pouvoir de décision, dans le cas où notre sécurité ou notre liberté seraient menacées. Nous devons avoir la libre disposition de nos moyens de défense. Les Etats-Unis qui, depuis l'ère des missiles intercontinentaux, ne sont plus à l'abri d'une riposte nucléaire, ne risqueront pas automatiquement leur existence pour la France.

L'ancien secrétaire à la défense de Richard Nixon, James Schlesinger, qui a marqué la politique américaine, a écrit, dans l'*Annual Report Fiscal Year of 1976* :

« A l'ère de la parité nucléaire essentielle, peu d'entre nous se contenteraient d'un concept de la défense de l'Europe occidentale qui reposerait essentiellement sur un recours rapide aux armes nucléaires. La plupart d'entre nous seraient d'accord... qu'une défense non nucléaire de l'Europe occidentale est praticable et qu'il est également souhaitable, du point de vue de la dissuasion, qu'une telle défense soit secondée et renforcée à tout moment par les forces nucléaires du théâtre d'opération. »

Notre défense doit donc, en réalité, pour être crédible, concilier trois orientations, nationale, européenne et atlantique, qui ne vont pas l'une sans l'autre.

La force de dissuasion nationale nous assure la maîtrise des décisions nécessaires au maintien de notre liberté et de notre indépendance. Elle permet de convaincre un adversaire éventuel que ses pertes seraient telles qu'il n'aurait aucun intérêt à commettre une agression. Elle a pour rôle, à partir de cette donnée militaire, de dissuader une puissance étrangère de nous contraindre à une orientation politique. Elle nous permet d'éviter la mise en tutelle, la finlandisation.

La France ne saurait cependant s'enfermer dans le tout ou rien nucléaire. Elle doit avoir une possibilité de riposte graduée et proportionnée à la menace. C'est pourquoi notre défense doit être équilibrée entre l'arme nucléaire et l'armement classique.

M. Albert Voilquin. Très bien !

M. Max Lejeune. La France n'a cependant aucune chance de préserver son indépendance si l'Europe qui nous entoure était soumise à la volonté d'une puissance étrangère.

Notre sort est lié à celui de nos voisins avec lesquels nous appartenons déjà à un même ensemble économique, le Marché commun. Nous devons construire l'Europe politique. Sur le plan militaire, on imagine mal la France, l'Allemagne, l'Italie ou la Belgique se défendant séparément. Leur solidarité s'impose quant à leur défense. Dans un monde où la puissance forme un tout, où force économique, force sociale, force politique et force militaire sont liées, l'Europe devra également s'organiser militairement. Notre programmation militaire pour les années à venir doit se situer dans cette perspective.

Notre défense fait naturellement partie du pacte atlantique. L'affirmation de l'Europe doit se faire à l'intérieur de cette alliance. Il n'est actuellement pas possible de concevoir un système de défense européen en dehors du cadre atlantique. On favoriserait les déséquilibres des forces entre l'Ouest et l'Est. Mais il faut sans cesse affirmer à l'intérieur de l'alliance les nécessités de l'Europe.

Le pacte doit reposer sur deux puissances placées de part et d'autre de l'Atlantique. C'est ainsi que le Président de la République a eu raison de dire : « La France poursuivra son action, demain, dans la fidélité à ses engagements. Elle continuera à contribuer à l'efficacité de l'alliance atlantique dont elle fait partie. »

Enfin, à une époque où la guerre idéologique est menée sans désemparer à travers le monde, où elle engendre l'action subversive tendant à mettre les nations du monde libre hors d'état de se défendre contre les atteintes portées aux rouages de l'Etat et à leur vie sociale, on nous parle quelquefois sans rire de « défense tous azimuts ».

Ce ne sont pourtant pas les Etats-Unis, trop souvent lents à nous comprendre dans nos desseins de défense d'une civilisation commune, qui nous menacent. Ne sont-ils pas intervenus heureusement à nos côtés d'une façon décisive au cours des deux conflits mondiaux ?

Ce ne sont pas toutes ces nations européennes avec lesquelles, par la recherche de notre unité nationale, nous nous sommes heurtés dans de sanglants combats. C'est en fait de l'Est ou du Sud que cette menace pourrait venir.

M. Pierre Pranchère. Vous oubliez l'histoire !

M. Max Lejeune. Cette menace pourrait venir du Sud, de ces rives méditerranéennes, par imprégnation politique de certains éléments immigrés chez nous ; leur manipulation par un chef d'Etat étranger pourrait faire naître des formes subversives et terroristes qui ébranleraient le moral de la nation, nous mettraient en difficulté et feraient échec à nos formules surannées de riposte.

M. Pierre Pranchère. Et de qui la victoire du 8 mai 1945 est-elle l'œuvre ?

M. Max Lejeune. Mais cette menace viendrait essentiellement de l'Est.

Sur l'ensemble des forces soviétiques, un tiers fait face à la Chine, les autres sont à l'ouest de l'Oural. Leur présence est dense sur la Russie elle-même : le soldat soviétique ne se met pas facilement en civil ; il est présent partout ; il fait partie de l'image d'une société marquée ainsi par une notion de discipline, d'ordre et de sécurité intérieure.

Les forces russes sont présentes en fonction du pacte de Varsovie dans les Etats satellites que l'U. R. S. S. doit maintenir en condition. Sa puissance aérienne joue là un rôle essentiel et la récente histoire nous prouve que, face aux ouvriers en révolte de Berlin, face aux ouvriers et étudiants de Budapest, face à tout le peuple de Prague, les chars soviétiques ont rappelé brutalement que ces pays font partie de la mouvance de Moscou, qui n'entend pas abandonner son empire ni laisser s'émanciper ses vassaux.

M. Henri Lucas. Allez voir au Chili !

M. Max Lejeune. En Yougoslavie, présentement, s'opère un nouveau déploiement des forces militaires nationales. La menace en cas de crise politique ne viendrait-elle pas de l'Est ?

Ainsi, à quatre cents kilomètres de nos frontières, est massée la plus formidable armada terrestre de tous les temps. Une faiblesse de l'Occident européen, un éloignement de l'allié américain se repliant sur son hémisphère, des crises sociales se prolongeant par une détérioration politique, et un processus fatal pourrait s'ouvrir dont la finlandisation apparaîtrait comme le terme le plus bénin.

M. Henri Lucas. C'est du Forestal !

M. Max Lejeune. Aussi, quand le Gouvernement nous demande de souscrire à la programmation militaire pour les années 1977-1982, nous enregistrons l'assurance qu'il nous donne de garantir, avec des moyens à notre taille, le niveau de nos forces de dissuasion et de renforcer notre armement conventionnel. Nous ne pouvons qu'y souscrire, avec le souci que notre ciel soit protégé par une aviation renforcée et que le calendrier des réalisations prévues soit respecté.

Mais la qualité de l'armée requiert, dans l'égalité des citoyens devant le devoir de défense, que sa place dans la nation et dans sa sollicitude soit garantie ; que son unité soit préservée : qu'elle ne se transforme pas en forum et que, suivant la formule de la Révolution française, « on ne délibère pas sous les armes » ; que les professions de foi patriotiques ne soient pas uniquement couplets de circonstances pour des calculs politiques électoraux ; que le civisme, base de la République, soit restauré dans nos écoles pour qu'il se retrouve plus tard dans nos mœurs, dans le comportement d'une société française éprise d'indépendance et

de liberté, qui se doit donc d'assurer sa sécurité. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Roger Koucaute. Veilà un discours hystérique.

M. Pierre Mauger. Vous voulez dire qu'il vous gêne.

M. Roger Corrèze. On n'aime pas la vérité à gauche.

M. Eugène Claudius-Petit. Vous n'étiez pas hystériques le jour de l'ague. Vous étiez muets de stupeur et de honte.

M. Henri Lucas. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous.

M. le président. La parole est à M. Corrèze.

M. Roger Corrèze. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la première remarque qui vient à l'esprit au sujet du projet de loi sur la programmation militaire qui nous est soumis aujourd'hui a trait à l'inspiration politique qui l'anime.

L'intérêt qu'il suscite réside avant tout dans la définition qu'il donne de la défense nationale.

La mission des forces armées, nous dit le texte, est de « garantir l'indépendance nationale, de préserver l'intégrité du territoire, de contribuer au maintien de l'équilibre en Europe, de contribuer hors d'Europe à la sécurité des pays avec lesquels la France est liée par des accords ou une solidarité de fait et de protéger nos intérêts économiques et la sécurité de nos approvisionnements ».

Un député U. D. R. ne peut que se réjouir de la réaffirmation de ces principes, jadis établis par le général de Gaulle.

Félicitons également le Gouvernement de la clarté de ses positions sur la force nucléaire et la place des armées françaises au sein de l'alliance atlantique.

Une fois encore, le rôle primordial de la force de dissuasion est souligné comme base essentielle de notre stratégie et comme fondement de notre volonté de non-agression.

De même, nous souscrivons pleinement au désir de conserver à la France la maîtrise de l'utilisation de son armée en refusant de la placer sous un commandement supranational, pour éviter de nous laisser entraîner dans un conflit où nous ne serions pas directement impliqués.

Réjouissons-nous, enfin, de la globalité de ce document qui trace pour six ans l'avenir de notre défense.

Cependant, en ce qui concerne la portée de ce texte, je tiens à présenter au Gouvernement quelques remarques sur la nature même de ce projet, la capacité à réaliser les objectifs inscrits, la force de dissuasion et le plan de charge de la direction technique des armements terrestres.

S'agissant de la nature du projet, il est utile de préciser les limites de celui-ci, car contrairement aux trois autres textes de synthèse que le Parlement a eu à connaître depuis 1960 en matière militaire, ce texte n'est pas une loi de programme définissant des échéances précises.

Si l'intention de réunir dans un document imprimé les principales orientations en matière de défense est parfaitement claire, la fermeté des engagements financiers pris l'est moins.

D'une part, en effet, la programmation, si elle s'étale sur six ans, exigera néanmoins, nous dit le texte, « une adaptation permanente et souple de chaque composante ». Nous saisissons bien la nécessité d'adapter le rythme du déroulement des programmes dans le temps ; encore faudrait-il, monsieur le ministre, que vous nous assuriez que les options retenues aujourd'hui ne seront pas remises en cause demain.

D'autre part, il serait extrêmement souhaitable que le Gouvernement, comme le suggère la commission, publiât chaque année un compte rendu précis retraçant l'exécution des programmes contenus dans la présente loi et indiquant leur conformité avec ses prévisions.

S'agissant de la capacité financière à réaliser les objectifs inscrits dans le projet de loi, nous approuvons les préoccupations du Gouvernement de porter d'ici à 1982 le budget de la défense à 20 p. 100 du budget de l'Etat.

Gardons-nous, cependant, d'un optimisme exagéré.

En premier lieu, parce que ce pourcentage des dépenses de l'Etat consacré aux armées ne doit pas être considéré, en soi, comme étant susceptible de résoudre tous les problèmes. Ce taux de 20 p. 100 doit pas faire illusion: pour une bonne part, cette majoration de crédits affectés à la défense ne représente qu'un rattrapage du sous-développement des crédits militaires de ces dernières années; un commentateur a même utilisé le terme de « sauvetage de nos armées » à propos de cette loi.

En second lieu, parce que les moyens financiers prévus nous semblent reposer sur certaines hypothèses bien fragiles.

D'abord, l'évaluation des crédits de paiement tient compte d'une hausse de 7 p. 100 des prix pour les crédits du titre V, et des charges sociales, pour les crédits du titre III. Mais cette hausse est sans aucun doute minorée: les indices des prix pour les mois de février et de mars sont là pour le rappeler.

Ensuite, il conviendrait, avant de se lancer dans des opérations nouvelles, de régler d'urgence le déficit de trésorerie du ministère de la défense, sinon la programmation ne servira à rien.

En outre, le montant des crédits du titre V doit être apprécié à sa juste valeur pour saisir l'ampleur exacte des investissements nouveaux: la part de commandes antérieures à 1976 représente 24 p. 100 des sommes inscrites.

Enfin, la plupart des opérations nouvelles ne seront programmées qu'après 1979-1980. C'est la partie la plus « floue » du document.

Sur tous ces points, monsieur le ministre, nous souhaiterions vivement que vous nous éclairiez.

J'aborderai maintenant, trop brièvement sans doute, le chapitre essentiel consacré à la force de dissuasion.

Première constatation: les crédits qui lui seront consacrés dans le budget de la défense pour les six ans qui viennent, s'ils croissent en valeur relative, baisseront en valeur absolue puisqu'ils passeront de 15,7 p. 100 en 1977 à 13,9 p. 100 en 1982.

Deuxième constatation: le projet de loi consacre l'abandon ou la révision en baisse de certains projets: renoncement dans l'immédiat de la mise en chantier du sixième sous-marin nucléaire, ce qui réduira à trois, voire à deux, le nombre d'unités en patrouille; réduction de la fabrication des bombes A. N. 52; rupture d'activités dans la production de missiles après la fin du programme M 20 en 1976 et avant le début du programme M 4 en 1978-1979, ce qui, par voie de conséquence, ne permettra pas la réalisation du projet de missile air-sol moyenne portée, pourtant considéré comme une arme indispensable dans la panoplie nucléaire tactique.

Certes, monsieur le ministre, vous nous avez informés de la possibilité — réelle, je crois — de réaliser des économies sur certaines fabrications nucléaires. Néanmoins, je partage avec M. Michel Debré et nombre de nos amis politiques une inquiétude sur l'avenir de notre force de dissuasion.

Cette force de dissuasion doit bénéficier d'un soutien constant pour conserver sa crédibilité, d'autant plus qu'elle est la clé de notre système de défense. Dans ce domaine, plus que dans tous les autres, les techniques évoluent très rapidement. Vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, tout retard pris entraîne l'annulation des efforts accomplis auparavant.

Enfin, en qualité d'élu d'un département dont le niveau d'emploi dépend pour une bonne part de l'activité des établissements industriels à vocation militaire, je tiens à obtenir des assurances précises sur le plan de charge de ces établissements.

M. le rapporteur nous indique clairement que « la programmation prévue pour l'armée de terre entraînera un tassement de l'activité de la D. T. A. T. Il ajoute que le programme de munitions de l'armée de terre, qui représente 23,3 p. 100 du titre V, ne figure pas dans la liste des priorités majeures à respecter.

En conséquence, l'industrie d'armement risque de connaître de grandes difficultés, d'autant que pour maintenir le niveau d'activités les experts comptent sur l'exportation, qui devrait atteindre à l'avenir 40 à 50 p. 100 du chiffre d'affaires.

Or compter sur l'exportation seulement pour maintenir le plan de charge à un niveau élevé présente un risque majeur pour deux raisons: la saturation des marchés du Moyen-Orient et la concurrence internationale de plus en plus forte.

Sur ce point également, monsieur le ministre, j'aimerais que vous nous apportiez des précisions. En effet, nombre des arsenaux

et des établissements privés travaillant pour la défense nationale sont situés dans des régions peu industrialisées, donc dans lesquelles la reconversion n'est pas facile.

C'est le cas de mon département, le Loir-et-Cher, qui compte de nombreuses industries essentielles à la vie économique de notre région. Mais je ne partage pas le pessimisme chronique de M. Darinot et je vous fais confiance.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que m'a inspirées le projet de loi sur la programmation militaire qui — je le rappelle — mérite, pour la clarté des options et des principes généraux de notre défense qu'il retrace, qu'on en salue la valeur, mais sur la portée duquel nous espérons que vous nous donnerez des apaisements. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Mourot.

M. Jean-Paul Mourot. A l'autome dernier, lors de la discussion du budget des armées, nous avons été très nombreux à vous demander, monsieur le ministre, de présenter au Parlement une nouvelle loi de programme d'équipement militaire fixant les objectifs du Gouvernement.

Vous vous êtes engagé, à l'époque, à soumettre au Parlement un rapport sur la programmation des dépenses militaires et des équipements des forces. Aujourd'hui, vous nous présentez un projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982.

Certains ont parlé de loi d'objectifs ou de loi d'orientation. Peu importent les mots! Je retiendrai, pour ma part, l'essentiel, à savoir qu'il est très clairement fait mention, pour la période de référence, de l'augmentation en pourcentage des dépenses militaires par rapport au budget de l'Etat afin d'atteindre 20 p. 100 à l'horizon 1982.

C'est un acquis dont mes amis de l'U. D. R. et moi-même nous réjouissons, parce que nous le réclamions depuis longtemps. Mais il n'est pas sans susciter quelques interrogations, et je voudrais tout de suite vous poser deux séries de questions.

Voici la première. Personne n'ignore que la réforme des finances locales chemine avec une lenteur parfois déroutante. La commission Guichard présentera, dans quelque temps, ses conclusions à M. le Président de la République et à M. le Premier ministre. Faute de ressources propres — et nous sommes nombreux dans cette assemblée à le savoir — et devant l'endettement croissant de nos collectivités locales, l'Etat devra très certainement prendre le relais.

Comment le fera-t-il? Par l'attribution de recettes perçues par lui ou par l'autorisation donnée aux communes, aux départements et, peut-être même, à la région, de recevoir en son lieu et place certaines contributions? Si tel était le cas et si des déconcentrations budgétaires importantes étaient opérées — et il n'est peut-être pas utopique de raisonner ainsi — que représenteraient, en 1982, les 20 p. 100 du budget de l'Etat affectés à notre défense?

En d'autres termes, comment le Gouvernement peut-il garantir, devant la représentation nationale, que ces 20 p. 100 du budget de l'Etat en 1982 seront assis sur des recettes comparables à celles d'aujourd'hui?

Ne voyez pas là, monsieur le ministre, quelque suspicion de ma part, mais seulement le souhait d'engager avec vous, au niveau de la programmation des équipements militaires, un débat aussi constructif que celui qui a abouti, il y a quelques mois, après une concertation loyale et franche, à la revalorisation de la condition matérielle des cadres de nos armées.

A ce point de mon exposé, monsieur le ministre, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. Depuis près de trois semaines, j'essaie de vous poser une question d'actualité pour savoir quand sortira le statut des officiers des services. Mais celle-ci n'a pu encore être appelée en raison, m'a-t-on dit, de la longueur des réponses ministérielles. Je tenais à vous le signaler.

J'en arrive maintenant à ma deuxième série de questions.

Peut-on raisonnablement parler d'avenir, ce que nous faisons aujourd'hui, alors que vous nous avez dit en commission en être réduit, ou presque, à « l'émission de chèques en bois », puisqu'il vous manquera, en 1976, entre deux ou trois milliards de francs de crédits de paiement?

Comment paieriez-vous cet arriéré ? Si, pour ce faire, vous êtes acculé à utiliser une partie des sommes destinées à notre effort d'équipement à partir de l'an prochain, mieux vaut alors, à mon avis, arrêter ici ce débat et le clore par un constat d'échec.

Pouvons-nous, en élus responsables, nous qui, depuis dix-huit ans, votons régulièrement le budget de la France, donc celui de notre défense, accepter sans le dire que demain soit hypothéqué ? J'aurais, pour ma part, du mal à me rallier à une telle attitude. Mais si telle devait être la réalité, mieux vaudrait nous le dire, monsieur le ministre.

Où alors — et c'est, bien sûr, ce que j'espère — les collectifs budgétaires de 1976 nous apporteront de quoi combler ce déficit, et nous partirons en 1977 sur une base saine, la seule qui soit possible si l'on veut faire prendre conscience à tous de l'effort que la nation est décidée à consentir pour assurer sa défense.

Il importe, monsieur le ministre, que sur ce point capital votre réponse soit précise. Comprenez, là aussi, notre inquiétude, mon inquiétude. Ces propos n'ont, eux aussi, qu'un but, celui de vous aider dans l'effort que vous entreprenez pour doter nos forces des moyens dont elles doivent disposer pour assurer leurs missions.

Ces questions fondamentales posées, j'ai été heureux de constater que le document joint au projet de loi que nous examinons rappelle les objectifs de la politique de sécurité de la France et le rôle des forces armées.

Il assure, pour l'essentiel, la continuité de la politique de défense engagée par notre pays depuis dix-huit ans — et M. le Premier ministre l'a ici-même clairement rappelé — qu'il s'agisse de l'armement nucléaire ou du maintien de l'armée de conscription avec un service militaire d'un an. Il innove quelque peu, et à mon avis dans un sens favorable, en insistant sur le renforcement et sur la polyvalence des unités classiques de l'armée de terre, laquelle supporte le poids le plus lourd en ce qui concerne la formation du contingent. C'est à ce sujet que je vous interrogerai maintenant.

On a dit, et même écrit, que vous auriez proposé à M. le Président de la République, dans le cadre de la réorganisation de l'armée de terre, de ramener les effectifs de 330 000 à 270 000 hommes. On s'est arrêté en route en retenant le chiffre de 310 000.

Répondant à une de mes questions en commission, vous m'avez affirmé que cette différence de 20 000 hommes correspondait pratiquement à l'exemption de la catégorie médicale VI et aux dispositions qui devaient autoriser les pères de famille âgés de 19 à 22 ans à ne pas faire de service militaire.

On sait ce qu'il est advenu de ce projet. Je ne vous reproche pas, loin de là, d'avoir parlé de 270 000 hommes, si toutefois vous l'avez fait. Je sais que c'est l'effectif qu'on peut atteindre — et qu'on atteindra sans doute un jour — si l'on veut donner uniquement une mission spécifique de combattant à chaque jeune appelé afin de ne plus opposer certaines unités en les classant artificiellement entre celles qui confient un rôle de combattant à l'appelé et celles qui ne peuvent faire autrement que l'« employer », souvent, du reste, faute de moyens.

Là encore, parlons le langage de la vérité. Si l'armée de terre est à même de remplir correctement ses missions avec 270 000 hommes, ou moins, disons-le.

Vous me répondez, sans doute, monsieur le ministre — parce que vous savez que je suis attaché à la conscription, c'est-à-dire à l'égalité, et que je sais que, pour des raisons opérationnelles, il n'est pas possible de réduire la durée du service militaire — que je ne peux tenir un tel langage.

Eh bien, je voudrais essayer d'innover à mon tour : innovons donc et admettons que, pris en charge par la collectivité nationale sur le plan de sa formation, de son plus jeune âge à l'entrée dans la vie active, chaque jeune Français servira son pays une année : c'est le principe de l'impôt-temps.

Certains seront affectés à une mission primordiale : ils serviront au sein de nos forces armées et garantiront la sécurité de notre pays. Les autres apporteront leur compétence ou leur force à des tâches d'intérêt national.

Face aux agressions du monde contemporain, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, pour ne prendre qu'un exemple, que la protection de notre environnement mériterait l'attention d'unités spéciales ? Quand un pétrolier s'échoue et pollue le

littoral, quand des forêts brûlent, on appelle l'armée en renfort. Est-ce bien son rôle et est-ce bien à elle de supporter financièrement le coût, souvent très élevé, de ces interventions ?

Voilà plusieurs années que je défends cette idée de l'impôt-temps. Dans ce débat où l'on a parfois critiqué sans rien proposer, cette suggestion mérite, je crois, votre attention. En tout cas, il n'est peut-être pas inopportun de la rappeler aujourd'hui alors que d'autres conceptions ont été mises en avant.

Je serais heureux, monsieur le ministre, de connaître votre sentiment sur cette question, liée bien sûr au schéma de réorganisation de l'armée de terre, lequel appellerait quelques explications complémentaires. Il serait utile de savoir, en particulier, quel rôle sera dévolu aux nouvelles divisions d'infanterie et aux deux divisions spécialisées : la division alpine et la division parachutiste.

Telles sont, mes chers collègues, les réflexions que je voulais présenter ce soir dans ce débat qui dépasse — et c'est normal — le cadre strict de la programmation.

La revalorisation de la condition militaire que nous avons voulue et engagée ensemble, monsieur le ministre, a fait naître une espérance nouvelle. Elle a redonné confiance dans l'avenir à nos cadres dont l'abnégation est totale. Nous la poursuivrons ensemble.

La revalorisation de la condition de l'appelé réclamée à cor et à cri par notre commission depuis près de dix ans maintenant et toujours jugée impossible à entreprendre, a pu enfin intervenir. On sait dans quelles conditions, et nous le regrettons car la plupart des événements que nous avons vécus auraient pu être évités si l'on nous avait tout simplement écoutés.

Aujourd'hui, après avoir consacré notre attention à la condition des hommes — et c'était leur rendre justice — nous réfléchissons ensemble aux moyens que la nation doit leur donner pour assurer avec efficacité leurs missions. Faites en sorte, monsieur le ministre, que rien ne vienne ralentir cette marche en avant et levez les craintes que je formulais au début de mon propos.

M. le Président de la République déclarait récemment : « Les seuls peuples qui assurent leur sécurité, ce sont les peuples qui sont décidés à se défendre eux-mêmes. »

La majorité de la représentation nationale, consciente de ses responsabilités, vous donnera, monsieur le ministre, les moyens d'assurer cette sécurité, la nôtre, certes, mais aussi celle de nos enfants demain. A vous alors, à vos services, à nos cadres militaires, à nos jeunes appelés, à nos techniciens de nous apporter, en réponse, les solutions les plus judicieuses et les plus rigoureuses. Nous sommes, je crois, en droit de les exiger et nous les exigeons. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. président. La parole est à M. Crespin.

M. Roger Crespin. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à une époque où il est difficile pour l'opinion publique d'identifier une menace précise pesant sur l'indépendance et sur la sécurité de la France, il incombe aux pouvoirs publics, singulièrement à la représentation nationale, de rappeler que le monde dans lequel nous vivons reste un monde dangereux et incertain où la liberté et l'indépendance constituent toujours des acquis fragiles en faveur desquels les efforts et les énergies de la nation doivent être constamment tendus.

En novembre 1959, le général de Gaulle affirmait avec force cette nécessité. Il déclarait à l'effet : « Sans doute les moyens qui sont aujourd'hui à la disposition des hommes pour se détruire ont-ils une telle envergure que l'échéance est, de ce fait, actuellement évitée. Mais, de toute manière, un pays doit être capable d'envisager toutes les hypothèses qui peuvent concerner son destin, y compris la guerre. Dans tout ce qui est une nation, et avant tout dans ce qui est la nôtre, il n'y a rien qui soit plus capital que sa défense. »

Ces phrases du général de Gaulle conservent aujourd'hui toute leur valeur et l'incertitude actuelle de l'environnement international vient nous le rappeler.

La France doit contribuer, avec ses alliés et en toute indépendance, au maintien de la sécurité et de l'équilibre en Europe. Mais elle ne doit pas et ne peut pas ignorer que les foyers de

crise et les tensions localisés qui apparaissent dans diverses parties du globe peuvent, un jour ou l'autre, mettre en cause directement sa sécurité et ses intérêts vitaux.

Dans une récente intervention télévisée, le Président de la République déclarait : « La sécurité est un effort et, en même temps, une condition de survie pour une nation. »

A cet égard, l'approbation par le Parlement d'une programmation des matériels militaires peut marquer une volonté de défense clairement exprimée. Mais, outre son importance politique, la programmation constitue une impérieuse nécessité technique. La politique de défense ne peut se réduire à des choix budgétaires annuels. Elle doit, par une programmation convenable, constituer un gage de l'effort de continuité consenti pour permettre à nos forces armées de remplir leurs missions.

Si la programmation est un guide, elle doit être surtout un élément de la certitude que des priorités sont définies et qu'elles seront respectées.

Techniquement, la cohérence et l'efficacité de l'effort d'équipement des armées en dépendent. Il est fondamental, pour les arsenaux et les industries diverses travaillant pour la défense, de savoir dans quelle mesure les armées leur commanderont des matériels et auront les moyens de les financer.

En effet, la possibilité pour les arsenaux d'établir un plan de charge répond aussi à des besoins humains et sociaux de sécurité de l'emploi.

Il est vrai qu'une planification rigide, à horizon fixe, présente de réelles difficultés et le bilan de la dernière loi de programme, réalisée seulement à 85 p. 100, en est la preuve.

Je souhaiterais que la programmation soit plus contraignante et qu'elle engage la nation à se doter, dans les meilleurs délais, des instruments nécessaires à sa défense. Il existe, en effet, un seuil au-dessous duquel il ne faut pas descendre, à peine de faire naître un doute sur notre détermination.

En revanche, j'apprécie le caractère global de la nouvelle méthode. C'est une heureuse innovation. Il est intéressant de prendre en compte l'ensemble des dépenses de façon à couvrir la totalité du budget de la défense. Mais je suis obligé de constater que la ventilation des dépenses entre les différents programmes n'apparaît pas aussi clairement dans le projet de loi. Il y a là une incertitude, et je ne voudrais pas que, sous couleur d'équilibre entre les différents types de forces, on laisse se dégrader celle qui doit avoir la priorité, à savoir la dissuasion nucléaire.

M. le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, m'avez rassuré, et je fais confiance à vos déclarations. Mais aurez-vous les moyens financiers nécessaires ? Car, élaborée seulement à partir d'une évaluation comptable des ressources, la programmation risque de montrer sa faiblesse aux échéances. Ce qui lui manque, en fait, c'est un calendrier plus précis de réalisations.

Vous n'envisagez pas seulement les dépenses de matériels : vous étendez la prévision financière aux personnels et à l'entretien.

Les problèmes de personnels sont permanents, ainsi qu'en témoigne un texte de 1930 du général de Gaulle, récemment publié par la revue *Espoir*. Il s'agissait surtout alors de la condition des cadres militaires, dont le statut a été revu en 1975 : mais aujourd'hui, il apparaît très important de se poser la question du service national.

Comment la résoudre ? Pour réduire les effectifs du contingent, vous comptez faire jouer plus largement les causes d'exemption. N'est-ce pas risquer de rompre l'égalité devant une des meilleures expressions de la solidarité nationale ? Afin de maintenir cette égalité, il faut, à mon avis, aller dans le sens d'une diversification, car je demeure attaché au système de la conscription.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai manifesté mon intérêt pour la proposition de loi de M. Michel Debré, qui propose, vous le savez, d'instaurer un service civil. Cette solution exigerait, j'en conviens, des structures d'accueil très larges et difficiles à mettre en place.

Une telle diversification permettrait de satisfaire à la fois les appels et les cadres, tout en gardant à l'idée républicaine du service national un caractère obligatoire et général.

Je me propose maintenant d'examiner par section le texte qui nous est soumis.

L'armée de terre est la grande bénéficiaire du service militaire mais elle en supporte presque tout le poids. Ses nécessaires qualités de mobilité et de polyvalence supposent qu'elle puisse à la fois moderniser son équipement et réussir la transformation de ses structures au cours de la période de programmation.

S'agissant de la modernisation des équipements, nous savons que les matériels nouveaux ont été définis. Ils peuvent être rapidement mis en fabrication, mais le rythme de livraison sera lent. Dans combien de temps nos forces terrestres auront-elles acquis leur capacité anti-chars, remédié à la faiblesse de leur artillerie et surtout assuré leur défense sol-air, très insuffisante aujourd'hui ?

Pour ce qui est de la transformation des structures, j'approuve les efforts prévus afin de diminuer les frais généraux, tout en maintenant le nombre des unités de combat. Je souhaite que ces dernières reçoivent des moyens suffisants pour s'entraîner : c'est primordial et le moral en dépend.

En outre, une réorganisation des structures de commandement du corps de bataille est actuellement envisagée. J'aimerais être éclairé sur la façon dont, malgré la suppression de l'échelon de la brigade, pourra s'exercer le commandement des seize divisions prévues.

Au sujet de l'armée de l'air, trois remarques peuvent être présentées.

D'abord, le coût unitaire de l'avion de combat futur explique qu'on y ait renoncé : nous n'aurions pas pu en avoir un nombre suffisant. En effet, pour conserver à nos forces aériennes un volume au moins équivalent à celui des avions militaires des autres pays européens, il aurait fallu 450 avions de combat. Or, selon le rapport, la programmation porte sur le maintien d'environ 450 avions. Il est donc à craindre que cette formulation imprécise ne se traduise, en fin de programme, par une dotation d'un montant inférieur à celle qui aurait été souhaitable.

Ensuite, la capacité d'aérotransport, facteur essentiel de la mobilité, devait être maintenue, nous annonce-t-on, grâce à l'acquisition d'appareils supplémentaires. Or aucune acquisition d'avions de transport ne figure dans le programme des matériels majeurs.

Enfin, ma troisième remarque s'appuie sur une constatation identique à propos des engins sol-air Crotales : leur acquisition, pourtant annoncée, ne semble pas être programmée.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter des précisions supplémentaires sur ces points ?

Je m'étendrai plus longuement sur notre marine, que le projet de loi qualifie — à juste titre si l'on en juge d'après la valeur des hommes — d'une des premières d'Europe occidentale.

Toutefois, je ne peux m'empêcher de déplorer la chute temporaire — mais probablement inéluctable — de son tonnage aux environs de 250 000 tonnes. De fait, si la marine française est actuellement, pour le tonnage, la deuxième de l'Europe occidentale, elle est encore loin derrière celle de la Grande-Bretagne dont la capacité dépasse 450 000 tonnes pour les bâtiments de combat, atteignant même 650 000 tonnes, si l'on tient compte de sa remarquable flotte logistique.

Le palliatif qui consiste à prolonger la vie de certains bâtiments ne me rassure pas. D'une part, leur armement risque de se démoder. D'autre part, leur entretien devient de plus en plus onéreux et si l'on est tenté d'économiser dans ce domaine, ce sera au détriment de la valeur militaire des bâtiments, car un bateau de guerre doit conserver sa capacité de combat jusqu'au jour où il est rayé des états de la flotte, sinon il ne servirait qu'à gonfler les chiffres du tonnage global.

La priorité accordée à la force océanique stratégique et à sa sûreté me rassurent, de même que l'annonce d'une nouvelle génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Toutefois, je regrette le report de l'opération au-delà de 1982. A quelle date l'*Inflexible* effectuera-t-il sa première patrouille ? Un sous-marin nucléaire lance-engins n'est dissuasif qu'en mer, en position de tir. A l'évidence, une attaque contre nos moyens de dissuasion sera menée sans préavis. Tout calcul méconnaissant ces données serait entaché d'erreur.

Par ailleurs, ce débat m'a permis de recevoir, avec satisfaction, des réponses à certaines questions que je vous avais posées, monsieur le ministre, lors de la discussion de la loi de finances.

C'est ainsi que j'ai appris que quatre-vingts Super-Elendard devraient être livrés en 1982, ce qui donne deux pontées de porte-avions. Le chiffre me paraît strictement calculé, mais la date de livraison me semble cohérente avec la longévité que l'on peut espérer pour le *Clemenceau* et le *Foch*.

Quant au porte-aéronefs à propulsion nucléaire, je sais maintenant qu'il sera commandé avant 1982. Depuis trois ans, la marine britannique a en construction un bâtiment de 20 000 tonnes, l'*Invincible*. Il est destiné à des avions à décollage court, dont on peut penser qu'ils sont arrivés au stade de maturité, si je puis dire.

Il semble bien que les Russes se dirigent dans la même voie, avec leurs porte-aéronefs *Kiev* et *Mosk* et leurs avions à décollage court *Yak 36*.

Enfin, aux Etats-Unis, il a été donné des indications précises sur un projet de bâtiment à propulsion nucléaire, doté d'armes puissantes, au nombre desquelles figure l'avion à décollage court.

Manifestement, ce dernier est sur le point de faire son apparition dans l'aviation embarquée mais, en l'état actuel des techniques, la supériorité des porte-avions n'est pas mise en cause : en fait, ceux-ci sont seuls capables, grâce à leurs catapultes, de mettre en l'air des appareils lourds et performants.

Toutefois, cette situation valorise certainement les porte-hélicoptères à pont continu comme le PA 75. Le tonnage retenu pour ce bâtiment, son mode de propulsion, le souci de pouvoir, le cas échéant, le doter d'avions à décollage court, suffisent à le définir comme un successeur plein d'avenir de l'*Arromanches*, qui vient d'être vendu à la ferraille, on le sait.

Ce que l'on sait moins, c'est que nos trois autres porte-aéronefs sont entrés en service, en l'espace de vingt mois : leurs durées de vie étant comparables, il faudrait, si l'on n'y prenait garde, les renouveler en même temps.

Ainsi, tout commande de ne plus perdre de temps pour mettre en chantier le PA 75.

Les sous-marins nucléaires d'attaque paraissent favorisés numériquement puisqu'ils sont maintenant prévus au nombre de cinq, dont un avant 1982. Mais les délais de livraison des quatre suivants restent inconnus et pourtant, là aussi, il y a urgence car les sous-marins à propulsion classique commencent à vieillir. Quelle que soit la supériorité des sous-marins nucléaires d'attaque, et elle est grande, il ne faut pas que le nombre total de nos sous-marins tactiques tombe au-dessous d'un certain seuil.

Je note avec plaisir que figure parmi les objectifs retenus la volonté d'entreprendre des études et de financer, à partir de 1980, le développement d'un avion de patrouille maritime destiné au remplacement des *Atlantique*, mais nulle part je ne vois mentionné le missile AM 39, également nécessaire à l'*Atlantique* et au *Super Elendard*.

Enfin, si le document annexé au projet de loi évoque bien le « soutien logistique important et souple qui doit être assuré aux unités » et le « soutien logistique mobile de navires spécialisés dont disposent nos forces navales classiques », il n'en est plus question, semble-t-il, au moment de la programmation et de la définition des objectifs.

Je souhaite que soit définie clairement la flotte logistique nécessaire à la France pour les quelques années à venir.

Il n'apparaît pas que la section « marine » soit la grande bénéficiaire de cette programmation. Or, en pouvoir d'achat, sa dotation a subi au cours des dernières années une baisse bien plus forte que celle du budget des armées dans son ensemble.

Les charges de la marine n'ont pas été suffisamment prises en considération. Je crains que ses tâches de service public n'en souffrent lourdement dans les années à venir.

J'en arrive maintenant au problème de l'exportation des matériels.

Comme l'a remarqué un de mes collègues, les entreprises privées travaillant à l'exportation bénéficient, vous le savez, de facilités de trésorerie qui leur permettent, au moment opportun, de réaliser les investissements et d'engager les dépenses d'études et de fabrication indispensables.

Vous n'ignorez pas non plus que les règles de la comptabilité publique ne permettent pas aux entreprises d'Etat d'avoir de telles facilités. Cet état de choses est regrettable, car il fait

peser sur le budget de la défense des contraintes financières particulières. C'est pourquoi je crois utile, monsieur le ministre, d'accorder d'une façon ou d'une autre les facilités de trésorerie nécessaires et de considérer le problème sous un jour nouveau.

Au total, le projet de programmation qui nous est soumis me paraît positif. Il va dans le sens que nous avons toujours souhaité.

Je comprends fort bien que les nécessités de la conjoncture budgétaire limitent l'effort entrepris. Toutefois, celui-ci ne me paraît pas pleinement satisfaisant, en particulier pour les premières années.

J'ajoute qu'il n'aura de valeur que dans la mesure où il sera poursuivi au-delà de l'année 1982.

Enfin, je rappelle que les forces nucléaires doivent recevoir, en tout état de cause, les moyens suffisants pour que la dissuasion nucléaire reste l'élément essentiel de notre politique de défense.

Pour conclure, je citerai un texte sur lequel mes yeux se sont portés la semaine dernière en inaugurant, aux côtés du préfet de la région Champagne-Ardenne et du général attaché de défense à l'ambassade des Etats-Unis, une exposition sur la participation des Champenois à la guerre d'indépendance des Etats-Unis : « Quel avantage plus désirable pour la tranquillité du genre humain que de rendre toute attaque si frivole par l'appareil, si périlleuse dans l'exécution que les conquérants, les ambitieux qui songeraient à troubler cette tranquillité fussent obligés d'y renoncer. »

Ce texte, extrait de *L'Ordre profond* et *L'Ordre mince considérés par rapport aux effets de l'artillerie*, de Tronson du Coudray, officier d'artillerie et ingénieur de l'armement, né à Reims — c'est la raison pour laquelle je l'ai cité — fut écrit il y a deux siècles, en 1776.

Il était déjà la sagesse ; il la reste encore aujourd'hui, c'est le principe même de notre dissuasion. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Allainmat.

M. Yves Allainmat. Mes chers collègues, il y a quelques mois, en ce même lieu — et j'allais presque ajouter, dans la même intimité — nous débattions du projet de loi relatif à l'amélioration de la condition militaire.

La discussion en était urgente en raison d'un malaise que nul ne songeait à nier. C'est pourquoi le ministre avait tenu à la hâter parce qu'il pensait que les priorités définies depuis plusieurs années avaient pratiquement laissé au second plan les problèmes des personnels.

Le nécessaire équilibre entre les armes et, au sein de celles-ci, entre les matériels, les personnels et les activités ne pouvait être maintenu parce que la seule troisième loi de programme pour 1971-1975 était fondée sur une hypothèse de progression des prix qui n'était pas justifiée. Il avait donc fallu colmater les brèches en procédant à de savants dosages entre les titres III et V, au gré des circonstances, des remous ou des impératifs du moment. La loi de programme en avait subi bien entendu les conséquences.

Poussait-on le nucléaire, que la flotte de surface, l'armée de terre et l'aviation se trouvaient réduites à la portion congrue.

Répondait-on alors aux inquiétudes des aviateurs ? Les autres programmes étaient amputés d'autant !

L'armée de terre, à juste titre, protestait-elle ? On calmait ses appréhensions, et tout cela explique le retard apporté à se pencher enfin sur la condition militaire.

Cependant, les personnels civils continuaient à exposer leurs revendications et, toutes armes confondues, chacun se plaignait de ne plus pouvoir entretenir le matériel ni entraîner les hommes.

M. Hervé Laudrin. Il fallait voter le budget !

M. Yves Allainmat. Cela n'aurait rien changé.

M. Xavier Deniau. Vous auriez pu l'amender !

M. Yves Allainmat. Si nous avons voulu le faire, nos amendements auraient tous été repoussés. Je ne crois donc pas que nous pouvions changer quoi que ce soit.

M. Xavier Deniau. Vous êtes bien pessimiste !

M. Yves Allainmat. Vous étiez décidés à voter le budget tel qu'il était.

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de ne plus interrompre l'orateur qui a seul la parole.
Veuillez poursuivre, monsieur Allainmat.

M. Yves Allainmat. Je serais heureux de ne plus être interrompu. Je suis un habitué de cet hémicycle et je n'interromps jamais personne.

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. C'est vrai !

M. Yves Allainmat. Pour ma part, je traiterai seulement de la marine. Où en sommes-nous donc aujourd'hui ?

Si nous comparons les commandes prévues au titre de la troisième loi de programme militaire, qui couvrirait la période 1971-1975, et les livraisons effectuées pendant la même période, au titre des deuxième et troisième lois de programme, nous sommes bien obligés de constater un déficit considérable.

Pour les avisos A. 69 quatorze commandes, trois livraisons ; pour les corvettes C 70, trois commandes, aucune livraison ; pour les sous-marins nucléaires d'attaque, une commande, aucune livraison ; pour les bâtiments antimines, une commande, une livraison ; pour les patrouilleurs, quatre commandes, trois livraisons ; pour les Super-Etendard, trente-six commandes, aucune livraison ; pour les hélicoptères WG 13, vingt-six commandes, aucune livraison.

On peut donc affirmer que les dotations en matériels neufs n'ont pas atteint le rythme prévu.

Cette situation est d'autant plus grave que s'y ajoute le vieillissement, qu'on ne cherche d'ailleurs nullement à sous-estimer, de la flotte en service : on admet que plus des deux tiers du tonnage de notre flotte — 217 000 tonnes sur 320 000 — sont constitués par des navires commandés avant les trois dernières lois de programme. Dans ces conditions, il sera difficile d'éviter une chute temporaire du tonnage aux environs de 250 000 tonnes.

La marine s'en inquiète à juste titre. En effet, l'âge moyen de la flotte est déjà de six ans et demi supérieur à ce qu'il devrait être. Or il ira en s'aggravant dans les années à venir. On est loin du « Plan bleu », qui se fixait pour objectif d'atteindre les 360 000 tonnes en 1985 !

Pour remédier à cette situation, que nous propose-t-on ? Un projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 ! Disons tout net que l'on nous demande d'approuver des intentions après avoir, cependant, précisé des missions, sans doute normales dans leur définition, mais contestables dans la mesure où les moyens ne sont pas à la mesure des missions assignées.

Pour la marine de surface, ces moyens se situent au minimum de 300 000 tonnes de bâtiments, où sont embarqués des hommes parfaitement entraînés, maintenus en parfait état par un personnel civil de haute qualification.

Nous retrouvons là ce fameux équilibre rappelé par notre rapporteur, qui a écrit que « la programmation doit être globale et s'appliquer à l'ensemble des moyens à mettre en œuvre, qu'il s'agisse des équipements, de l'activité ou des effectifs ».

Considérons à nouveau le tableau comparatif pour relever les différences qui séparent dans la programmation les commandes et les livraisons de matériels, compte tenu des commandes relatives à la période 1971-1975 : un porte-aéronefs PA 75 commandé : livré après 1982 : quatorze avisos A 69 commandés : trois sont déjà livrés, la livraison de onze autres est prévue avant 1982 et aucune livraison n'est prévue après cette date ; six corvettes commandées : trois n'ont pas encore été livrées et on compte en obtenir quatre avant 1982, cinq ensuite, il y a donc un déficit ; quatre sous-marins nucléaires d'attaque commandés, plus un : un est livré, quatre sont en attente après 1982 ; douze bâtiments anti-mines commandés : trois sont livrés, neuf resteront en compte — nous aimerions savoir qui les construira ; six patrouilleurs commandés : un est livré, six le

seront après 1982 ; quarante-quatre Super-Etendard commandés, plus trente-six qui restent en compte, soit un total de quatre-vingts attendus — on ne sait quand ils seront livrés.

M. André Fanton. Lorsque vous aurez voté les crédits militaires !

M. Yves Allainmat. La livraison de quarante hélicoptères W. G. 13 est attendue.

Il semble donc, une fois de plus, que la programmation sacrifie la flotte de surface, la priorité étant donnée au porte-aéronef P. A. 75.

M. le rapporteur précise : « Pendant ce temps, on prolongera la vie des bâtiments lorsque ce sera possible, et pour limiter l'ampleur de l'effort d'entretien, on désarmera avant l'âge normal les navires dont l'entretien sera trop onéreux. » Ainsi M. le rapporteur se demande si les crédits d'entretien seront suffisants compte tenu que cette activité comprend, pour les deux tiers, des dépenses de personnel. « Il faut, poursuit-il, s'attendre encore à bon nombre de difficultés. » Je ne le contredirai certes pas sur ce point, monsieur le ministre, pas plus que les personnels.

Une flotte vieillissante, un entretien difficile, des constructions en pointillé... que feront donc les hommes et quelles seront les activités ? Car la loi de programmation n'est pas une loi de programme et le tableau qui figure à la page 24 du projet de loi expose bien « l'évolution de principe » des crédits de 1977 à 1982 ! Si nous votons cela, nous approuvons bien des principes. Et malgré le respect que nous avons envers M. le ministre de la défense, il ne semble pas que, derrière ces principes, se profile le moindre engagement formel en ce qui concerne les crédits. Nous sommes bien obligés de constater que ce projet est flou et non contraignant et qu'il ne présente aucune des caractéristiques d'une loi de programme.

Il est bien précisé qu'il faudrait commander tant de matériel de telle nature, qu'un bâtiment devrait assurer tant d'heures de mer... C'est souhaitable, bien sûr, mais aucune adéquation n'existe entre les objectifs et les moyens de les atteindre et, surtout, aucune ventilation n'est faite entre les types de dépenses.

Allons-nous recommencer à composer, à parer au plus pressé, à colmater des brèches, à improviser au coup par coup au gré des remous, des circonstances, des impératifs du moment ?

Alors que le ministre des finances exige des industriels une programmation sévère de leurs activités, il montre moins de rigueur dans ses propres affaires en oubliant que l'un des caractères les plus affirmés d'une politique de défense est de ne pouvoir s'improviser, car les moyens qui la servent ne peuvent être créés ou modifiés dans leur consistance à court terme.

Ainsi que l'a fait remarquer M. le rapporteur : « Là plus que partout ailleurs, la planification est indispensable car elle permet l'adaptation de l'industrie aux techniques retenues par les militaires dans le cadre de la continuité des objectifs. »

Or, ce projet ne semble pas présenter le caractère contraignant nécessaire et il ne fixe aucune hiérarchie entre les objectifs. Les fameux « noyaux durs » ont disparu. Aussi, monsieur le ministre, permettez-moi ce jeu de mot quelque peu facile, ne craignez-vous pas qu'ils se transforment en pépins pour la marine ?

Le projet de loi est incohérent par rapport au VII^e Plan : les mesures nouvelles nécessaires à la couverture de l'effort de défense devraient parvenir, pendant la durée d'exécution du Plan, à un niveau impossible à atteindre sans la création de recettes fiscales nouvelles importantes et le gonflement des dépenses, ce qui est sans doute incompatible avec la conception gouvernementale de la neutralité du budget de l'Etat.

Pour la marine, comme pour les autres armes, il est d'ores et déjà évident que certains des programmes prioritaires du VII^e Plan seront sacrifiés ou que certains projets de la présente loi de programmation ne seront pas réalisés.

Dans ces conditions, qu'advient-il de la crédibilité de notre force marine de surface ? Comment se justifieront ses missions et, par voie de conséquence, quelles seront les répercussions sur la vie économique des régions concernées et sur la vie des hommes qui attendent du travail ou un embarquement ?

Entre les personnels, les matériels, les activités, quelle devra être l'importance de vos projets et par conséquent de vos abandons ? Déjà, les sorties en mer ont diminué de... le dernier semestre, l'entraînement est quasiment inexistant et, en réalité, le seuil de sécurité n'est pas atteint.

La marine s'inquiète, monsieur le ministre. Je me devais de vous l'indiquer aujourd'hui même.

Récemment, la marine a été comparée à une vieille dame tournée vers son passé. Je préférerais de beaucoup qu'elle reste une grande et belle dame, sûre et fière de son avenir. Ne croyez-vous pas qu'elle le mérite ? Encore faudrait-il qu'on lui en donne les moyens ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Xavier Deniau. Donnez-les-lui !

M. André Fanton. Votez une augmentation de cré

M. le président. La parole est à M. Noal.

M. Pierre Noal. Mes chers collègues, l'apparition à l'ordre du jour de notre Assemblée d'un projet de loi évoquant une « programmation militaire » est un fait d'importance.

Nous vous remercions, monsieur le ministre, de venir nous présenter cet enfant. Si, comme tout nouveau-né, il prête à espérer, il nous paraît, en l'instant, un peu chétif et très menacé dans son avenir par les mauvais génies du « révisionnisme conjoncturel ». Aussi serait-il réconfortant que le Gouvernement accepte de nous ôter quelques doutes.

Selon la rumeur, deux ou trois milliards de francs manquent dans votre escarcelle pour 1976, monsieur le ministre. Si le fait est exact — et il doit l'être, car il était prévisible — j'aimerais savoir si la programmation qui nous est soumise, comprend la résorption de ce déficit ou si les comptes seront apurés avant le 1^{er} janvier 1977. S'il n'en était pas ainsi, le document qui nous est proposé perdrait tout sens, aussi serait-il difficile de l'accepter.

Mais un déficit plus ancien marque nos forces. La conjoncture de 1968-1969, pour maintenir le rythme de croissance de la force nucléaire stratégique, a amputé les ressources de l'armée de terre de plus de deux milliards de francs. Son équipement ne s'en est jamais remis. Comment compenser cette spoliation ?

Ne voyez pas là quelque désir de ne parler que de difficultés. L'équipement de nos forces dites de manœuvres, conditionne totalement la crédibilité de notre défense à base de dissuasion nucléaire. La France s'est dotée de l'arme stratégique, certes, mais aussi de l'arme atomique tactique qui, elle, ne tire pas sa capacité de dissuasion de sa seule existence mais bien de son emploi. Cet emploi doit être possible pour être dissuasif, exploité pour être efficace. C'est le rôle de la manœuvre de la première armée de rendre cet emploi possible et exploité.

Elle doit être entièrement conçue à cette fin dans son organisation, son entraînement et son équipement. S'il en était autrement, de quelle signification pourraient être ses quelques dizaines de milliers d'hommes et ses quelques centaines de chars, même si vous les portez à plus de mille ?

Par contre, si nous la concevons comme une force de manœuvre destinée à créer les conditions d'efficacité du tir nucléaire tactique et à en exploiter les effets, elle prend alors toute sa valeur et devient redoutable.

Nous sortons enfin de l'impasse où s'enferment les esprits qui ne peuvent s'affranchir de la notion fautive de la dualité des forces conventionnelles et atomiques au sein de la première armée.

La cohérence de la doctrine de la défense atomique, qui est le choix de la France, impose que l'engagement de cette unité, sur les marches de l'hexagone, dans un des cas de figure où l'atome doit être pris en considération, sera et ne pourra être que l'engagement de l'arme atomique tactique, entourée de la protection, de la préparation et de l'exploitation nécessaires. Cela implique un effort puissant pour l'équipement des divisions de la première armée.

Tous ses éléments doivent connaître la protection N. B. C. Ils doivent être mécanisés et posséder des systèmes de visualisation et de tir efficaces, quelles que soient les conditions de l'environnement.

Enfin, la sécurité des forces permettant la manœuvre dans les temps et les lieux choisis, est prépondérante.

Ces forces ne pourront jamais manœuvrer et l'arme nucléaire tactique ne pourra jamais être utilement employée. Elle ne sera donc pas crédible si la protection contre aéronaves n'est pas assurée, si la saturation par artillerie sol-sol ne peut être obtenue,

si l'armement antichars est insuffisant, si les liaisons radio ne sont pas absolument sûres et si le commandement n'est pas assuré d'une permanente et parfaite connaissance du champ de bataille.

L'organisation de la défense à partir de l'atome, indispensable à notre nation de cinquante millions d'habitants, économise le nombre des hommes, mais ne permet aucune impasse sur les techniques.

Ne nous faisons pas d'illusions, aucun choc armé qui pourrait nous être imposé à proximité de nos frontières, ne se réduira convenablement sans cette aemé du conflit que sera la bataille. Laisser croire que nous n'y sommes ni décidés, ni préparés, serait un péril mortel.

Tout système de défense par usure conventionnelle en profondeur, est l'acceptation du combat traditionnel. Il nous prive de la capacité dissuasive de l'arme atomique tactique et, en outre, il ne lève nullement l'hypothèque que ferait peser sur l'avenir, la non-récupération du gage territorial pris.

Cette récupération n'est concevable, en l'état démographique, financier, industriel de la France, que dans les suites immédiates du tir nucléaire tactique.

Il me serait agréable, monsieur le ministre, que vous nous donniez un aperçu de votre volonté dans le domaine de l'équipement des forces de manœuvre, dans le cadre trop étroit d'une augmentation de moins 17 p. 100 du budget de l'armée de terre en 1976-1977, et non de 31 p. 100 comme il a été dit.

Avant de conclure, et écartant pour aujourd'hui la réflexion nécessaire sur l'équipement et la formation de la défense opérationnelle du territoire, j'aimerais obtenir quelques apaisements quant à l'hébergement des forces terrestres.

L'état des casernes est déplorable et les restrictions de 1976 ne feront qu'aggraver la situation.

Votre excellente initiative tendant à créer un compte de commerce, n'aura d'efficacité que si un découvert est autorisé. Il peut d'ailleurs être évité par une ouverture d'autorisations de programme d'une durée suffisante pour que les crédits de paiement annuels représentent seulement une partie des dotations telles qu'elles étaient prévues à l'article 20 du chapitre 54-61. Entre ces deux hypothèses, se trouve le moyen de sortir rapidement de l'impasse.

Les considérations de pure théorie budgétaire continueront-elles, dans ce domaine, à empêcher la solution logique et efficace du problème ? C'est la dernière question que je me pose et que je vous pose, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'orateur qui m'a précédé a appelé votre attention sur les casernements.

Il est exact que les conditions de vie dans une caserne, pendant huit ou neuf mois, sont rendues difficiles par le manque d'équipement. Or, les gardes républicains de la ville de Paris séjournent pendant trente ans dans des casernes insalubres.

Malgré l'effort de la ville de Paris qui a voté un crédit de 8 520 000 francs en quatre ans à titre de contribution volontaire, en plus des crédits d'entretien, la situation reste déplorable. Un très grand nombre de familles de gardes républicains logent, avec un enfant, dans une pièce et une cuisine ; plus de cent familles ayant deux enfants n'habitent encore que dans deux pièces et une cuisine. Leurs logements n'ont qu'une prise d'eau, celle de l'évier de la cuisine, aucune douche commune n'est prévue et un seul w.-c. est mis à la disposition de dix ou quinze familles. Telle est la situation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai entretenu plusieurs fois de cette question par courrier.

La ville de Paris s'apprête à faire un effort considérable en doublant les crédits qu'elle consent volontairement à cette fin, mais il sera encore insuffisant, car il faudra attendre dix ans au minimum avant d'obtenir un résultat valable. Je serais heureux de connaître vos intentions sur ce point.

Dans ce long débat où tous les problèmes ont été abordés, je tiens à indiquer au Gouvernement qu'il a eu, certes, raison de l'engager, mais l'inquiétude n'a pas été dissipée pour autant.

J'ai entendu les chiffres qui ont été cités par le président de la commission de la défense en ce qui concerne les crédits que certains pays ont affectés à leur armement. Comparés à ceux de la France, ils sont considérables, monsieur Dronne, et vous avez eu raison de les rappeler.

Moi-même, en 1939, j'ai également relevé, à cette tribune, l'insuffisance des crédits consacrés à notre armement, notamment en matière d'aviation. Sur tous les bancs de cette assemblée, j'ai alors été traité de défaitiste. Nous savons ce qui s'est passé quelques mois après !

On a toujours raison de dire la vérité et d'alerter la population sur les risques que nous courons. Plusieurs orateurs ont sous-estimé la menace sur notre frontière de l'Est. Je voudrais bien partager leur conviction, mais comment expliquer alors l'accumulation massive d'armes conventionnelles des Pays du Pacte de Varsovie face à une Europe qui, vous le savez bien, ne menace personne ?

Songez que 63 p. 100 des 11 500 avions de combat et 60 p. 100 des 51 000 chars des pays du Pacte de Varsovie sont aux frontières de l'Europe. Weimar, où je voyais il y a un mois défilér des divisions soviétiques dans les rues, n'est guère plus éloigné de nos frontières que Le Mans de Paris.

Sans doute les dirigeants actuels de l'Union soviétique sont-ils des gens raisonnables. Mais l'affaire d'Angola prouve qu'ils ne s'endorment pas. De plus, ces dirigeants sont âgés et ils peuvent être remplacés. Quels seront leurs successeurs ? Le clan des militaires peut, demain, prendre le pas sur celui des civils. La supériorité militaire et l'infériorité économique sont mauvaises conseillères !

Alors, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, faites comme eux, je vous en prie, et renforcez d'urgence notre armée conventionnelle. J'ai toujours été partisan de l'arme nucléaire, et M. Le Theule rappelait l'autre jour en commission que j'avais même pris l'initiative, en 1960, de déposer un amendement dont l'adoption a avancé de plus d'un an le lancement du premier sous-marin atomique.

Je suis convaincu que le Président de la République saurait, comme l'auraient su ses prédécesseurs, utiliser l'arme nucléaire en cas de besoin. Mais n'oublions pas que celle-ci ne peut constituer qu'un ultime recours. En effet, en mutilant un pays dont nous ne pourrions détruire la totalité des forces, nous nous exposerions à une riposte qui supprimerait en moins de trois minutes tous les habitants de notre pays.

Au demeurant, la force conventionnelle constitue aussi une arme de dissuasion et, dans bien des cas, notamment en ce qui concerne la marine, elle est le complément indispensable de l'efficacité de la force nucléaire de dissuasion.

J'ajouterai, enfin, que le moral de la troupe dépend de l'armement conventionnel. De gros bataillons inactifs et dépourvus de matériel constitueraient en effet un foyer de démoralisation et non une force utilisable.

Je conclurai donc, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, en vous demandant de ne pas vous laisser impressionner par ceux qui voient dans notre armement nucléaire, certes nécessaire, la garantie suffisante de notre sécurité. Comme les Russes, comme les Américains, comme les Allemands, renforcez de toute urgence nos forces conventionnelles, dont vous connaissez mieux que moi la situation dramatique. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Raymond Dronne, président de la commission. Je prie les membres de la commission de la défense nationale et des forces armées de bien vouloir se réunir à vingt et une heures quinze pour examiner les amendements qui viennent d'être déposés.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion du projet de loi n° 2268 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 ; rapport n° 2292 de M. d'Aillières, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.*